

10 C.

# Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

|                                 |          |          |        |
|---------------------------------|----------|----------|--------|
|                                 | 3 mois   | 6 mois   | 1 an   |
| LOT et Départements limitrophes | 4 fr. 25 | 8 fr.    | 15 fr. |
| Autres départements             | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

|   |          |
|---|----------|
| ANNONCES (la ligne ou son espace)       | 50 cent. |
| RÉCLAMES ( — d° — ) 3 <sup>e</sup> page | 1 fr.    |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Comment les Doktors de la Kultur écrivent l'histoire. Le démenti des faits. — Le « bon cœur » des Boches !... — « Il faut bâtir un monde nouveau » ; ...oui, en isolant les barbares. — Le Président Wilson et le Rhin. — La question du canal de Kiel. — Le doux régime bolcheviste.**

Un rédacteur des Débats a eu un entretien, à Bonn (région occupée par les Alliés), avec le recteur de la faculté de Droit qui fut professeur du Kronprinz.

Cet intellectuel, le Doktor Zitelmann a tenu des propos stupéfiants qui dénotent une invraisemblable mentalité, surtout dans un milieu qui devrait avoir, par la critique et le raisonnement, une opinion saine sur les événements qui ont ensanglanté l'Europe.

Ce boche instruit soutient que son pays n'a pas voulu la guerre. « Menacé dans son existence, dit-il, l'Allemagne n'a fait que défendre son intégrité territoriale et son patrimoine d'idées. »

Singulière impudence, cruellement démentie, une fois de plus, par deux télégrammes chiffrés et secrets (n° 285 et 307), adressés de Berlin à Vienne les 25 et 27 juillet 1914, qui viennent d'être révélés. Dans le premier, le comte Szegedyvendi demande au ministre des Affaires Étrangères autrichien de pousser la préparation militaire pour mettre les puissances « devant un fait accompli ».

Dans le second, le même prévient Vienne que les puissances vont proposer une médiation, mais qu'on s'arrange à Berlin pour la faire échouer !!!

Le Doktor aura du mal à mettre son affirmation d'accord avec les faits !...

Ensuite, ce Doktor ne veut pas qu'on incrimine son Kaiser. Rendre ce dernier responsable de la guerre, « rien ne serait plus injuste » !...

Il est donc acquis, aux yeux de ce savant, que l'Allemagne a été assaillie... par la Belgique apparemment, par l'Autriche qui fut par la Serbie ! Voilà à quelles cyniques affirmations on arrive ceux-là mêmes qui devraient fixer le peuple sur l'étendue de la faute commise.

Comment veut-on, dans ces conditions, que le peuple allemand accepte sans murmure des conditions dans lesquelles il ne voit que brimades, alors qu'elles constituent de simples et équitables réparations. Cela prouve, comme nous le disions récemment, qu'il y a un intérêt majeur à instruire les Barbares de la vérité, par tous les moyens en notre pouvoir, au moment de la signature des Préliminaires de Paix.

Le Doktor « a cru à une guerre juste. Voilà pourquoi la jeunesse universitaire est partie avec enthousiasme. Les atrocités commises par les soldats allemands : LÉGENDE ! » Et le recteur insiste : « Nos hommes sont si gutmütig (ils ont si bon cœur) », conclut-il avec attendrissement.

En vérité, cela passe les bornes permises et on ne peut concevoir pareille mauvaise foi quand on a sur la conscience les crimes innombrables qui ont soulevé le monde d'horreur : Lusitania, gaz empoisonnés, liquides enflammés, massacres de femmes, des vieillards et des enfants... Aussi bien, qu'il nous soit permis d'illustrer, par quelques exemples pris dans l'histoire des déportations du Nord, le « bon cœur » des soudards allemands.

Voici ce qui se passait dans la région Lille-Roubaix-Tourcoing d'après des documents contrôlés :

saient de participer aux travaux de guerre imposés, par exemple à la pose de fils de fer barbelés, à la construction des fortifications et des abris.

L'ennemi ne répétait, comme trop cruel, aucun moyen de contraindre ces malheureux à l'aider dans la lutte contre l'ennemi.

« Mon beau-frère, écrit M. de V..., convoqué en 1916 par les autorités allemandes pour travailler refusa nettement. Le lendemain il fut convoqué à nouveau et envoyé à Beuvry où on le fit descendre avec une échelle dans une cave où il y avait de l'eau jusqu'aux genoux. Quand il fut descendu on retira l'échelle, on le laissa pendant 3 jours dans cette cave ; tous les jours on venait lui demander s'il était décidé à travailler ; il répondait toujours non. Durant ces 3 jours on ne lui donna aucun aliment. Il ne put dormir, car il se serait noyé. »

« Les Allemands, à titre d'exemple, dit un autre témoin, ont jeté mon fils dans une cave où on l'a laissé pendant 3 jours entiers sans nourriture. Il est mort dans la cave de froid et de faim. »

« Rue Victor-Hugo, dit un magistrat de Roubaix, une jeune fille qui s'était mise à la fenêtre alors qu'à 5 heures, tous les habitants devaient demeurer calfeutrés, vit sa demeure envahie, ses parents roués de coups de cravache, malgré ses supplications. Des voisins terrorisés les entendirent de longues minutes hurler au secours. »

N'est-ce pas, que les Boches qui opéraient dans ces régions avaient « bon cœur ».

On retrouverait d'autres preuves touchantes de ce cœur sensible dans la poignante brochure « Leurs Exploits », par Henri d'Oreines, qui relate le drame émouvant de Gerbeville. Que ceux qui veulent se faire une opinion raisonnée sur le « bon cœur » des Barbares lisent ces récits terrifiants, ils y verront comment les brutes de Guillaume, torturèrent, brûlèrent, massacrèrent enfants, femmes et vieillards. Exemples :

Dans une grange voisine, les Allemands ont brûlé vif un père de famille de cinq enfants, malgré leurs supplications.

Le sieur Perrin, qui habitait chez ses deux filles dans l'écurie de sa maison, fut découvert par un soldat ennemi qui tua une des filles à bout portant. Puis, après avoir mis le feu à l'immeuble, il emmena le père qui fut fusillé peu après avec une quinzaine d'autres habitants.

Dans une prairie, à quelques centaines de mètres du village, quinze otages, tous des vieillards, furent fusillés en trois groupes.

Les Allemands ne s'inquiétaient pas, quand ils mettaient le feu aux habitations, de savoir s'il restait encore quelque'un à l'intérieur. Dans la cave d'une maison située près du pont, on a retrouvé le cadavre presque entièrement calciné d'une vieille femme.

« Etc., etc., etc. »

Le Doktor objectera peut-être que ce sont là des exemples choisis et que l'attitude générale des soldats boches fut très différente. Alors, généralisons. Parloir, sous de fausses incriminations, sous des prétextes mensongers, sans motif souvent, nos malheureux compatriotes ont été tués, massacrés, fusillés, dans des conditions souvent révoltantes :

A Laval-Morency (Ardennes) un soldat allemand tua d'un coup de revolver, sous les yeux de sa mère, un nommé D... idiot et paralysé.

M. P... de Béthel déclare que lors de leur passage dans cette ville, des soldats allemands du 106<sup>e</sup> R. I. tuèrent d'un coup de revolver M. Riby parce que celui-ci, sommé d'enrouler un fil de fer tombé à terre ne s'exécutait pas assez vite à leur gré.

Mmes Vve B... et L... de Bouzon (Ardennes) racontent le meurtre de leurs maris, fusillés le 25 août 1914 par les Allemands et brûlés ensuite.

A Sartlers Menclin, M. C... Conseiller municipal, rapporte que 13 habitants de sa commune furent fusillés sans aucun motif plausible, le 1<sup>er</sup> septembre 1914. Parmi eux se trouvait un vieillard de 86 ans qui, avant de subir le sort de ses camarades, fut lié entre 2 chevaux et traîné.

Le 17 août 1914 à Izol des soldats appartenant croit-on, au 118<sup>e</sup> d'infanterie allemande fusillèrent sans jugement 18 habitants de la commune, 2 de ceux-ci portaient le brassard de la Croix-Rouge.

Le 26 août 1914, lors de leur arrivée à Nouzon, les Allemands tuèrent à coups de fusil, Mme Jeunehomme, sa fille et blessèrent mortellement son fils. Ces trois personnes fuyèrent leur maison incendiée.

magne dans un cercle dont elle ne puisse sortir pour empoisonner le Monde et la première des barrières doit être et sera le Rhin. Il n'est plus permis d'en douter.

L'idéologue Président américain a le ferme espoir de mettre fin à la guerre par sa Ligue des Nations. Nous voudrions l'espérer. Nous sommes convaincus qu'il travaillera de son mieux à atteindre ce but désiré par le monde entier. Mais la solution du problème ne dépend pas de la seule volonté de M. Wilson. Ce dernier néglige par trop des facteurs du problème qui ont une importance capitale.

L'esprit belliqueux des Barbares d'abord.

M. Wilson se figure-t-il que la mentalité de nos ennemis se modifiera comme par enchantement ? Et si cette mentalité ne se modifie pas, ou lentement, n'avons-nous pas à compter avec demain.

La situation géographique de la France, ensuite.

La France est aux portes de l'Allemagne. L'Amérique est par delà l'Océan. Il n'est pas au pouvoir de M. Wilson de changer cet état de choses. L'Amérique peut donc voir venir. La France doit être à l'abri d'une agression que les inventions nouvelles pourraient rendre foudroyante.

Or quelle serait la situation de notre pays dans quelques années, vis-à-vis des Barbares ? La natalité étant, chez nos ennemis, double au moins de celle des Français, nous serions sous la menace d'un péril beaucoup plus grand qu'en 1914. Même si on voyait l'avenir en rose, même s'il y avait chez nous un réveil de la natalité, il faut vingt ans pour faire un soldat d'un nouveau-né. Avons-nous le loisir de songer à notre sécurité... dans 20 ans !

Cette préoccupation angoissante n'est pas seulement réservée à la France. La Suisse, la Belgique, la Hollande d'un côté ; l'Angleterre et l'Italie de l'autre ne seraient pas sans inquiétude pour l'avenir.

Il ne faut pas oublier qu'avec les Allemands d'Autriche, nous aurons demain, sur le flanc, 75 millions d'individus qui rêveront de revanche.

La Société des Nations peut fixer un statut international excellent. Elle ne fournirait pas à la Belgique et à la France une sécurité de tout repos.

On viendra vous défendre objecte M. Wilson.

Soit. Mais le renfort pourrait arriver trop tard. Et puis, le Président américain a-t-il le pouvoir d'enchaîner ses petits-fils. Peut-il garantir que dans 20 ans, 30 ans, les Américains auront, sur la question, l'opinion qu'ils nous donnent aujourd'hui ? En un mot peut-il répondre des générations américaines de demain ?

S'il ne peut donner cette assurance, il l'estimera, avec nos plénipotentiaires, qu'il y a quelque chose de plus immédiat à réaliser : dresser le Rhin entre les Barbares et la France.

C'est une nécessité qu'un rédacteur du Temps résume heureusement en quelques mots brefs comme une affiche à placer sur les murs des villes rhénanes :

« Il faut un Etat rhénan qui n'ait plus rien de commun avec la Prusse. Il faut, même au delà du Rhin, un no man's land militaire. Le domaine militaire de l'Allemagne ne peut commencer qu'à l'Ems ou au Weser. Jusque-là, ni garnisons, ni forteresses de la République-empire. »

L'Etat allemand en deçà du Rhin sera sincèrement indépendant de Berlin, se gouvernant lui-même, sous la protection de la Société des Nations.

« Langue, cultes, libertés personnelles, municipales, syndicales seront entières. »

L'administration prussienne, la justice, l'armée n'auront plus rien à faire ni à voir sur la rive gauche du Rhin. L'Etat organisera lui-même sa justice comme son administration. Et il n'y aura pas d'armée rhénane.

« Aucun Etat de la Ligue ne sera mandaté spécialement auprès de l'Etat rhénan. Les contrôles nécessaires pour y assurer le désarmement et la gestion des biens de l'ancien Etat prussien seront exercés par l'ensemble des puissances. En cas de conflit avec les pouvoirs locaux, une cour supérieure internationale trancherait le différend. »

« Deux « servitudes » — au sens civil du terme — seront imposées au nouvel Etat, et encore l'une d'elles serait-elle plutôt un privilège. Premièrement : il n'y aura ni service militaire, ni conscription ; l'occupation militaire du pays sera prolongée selon les modalités actuelles par des contingents de la Ligue. Deuxième et dernière servitude : les biens d'Etat appartenant au fisci et au domaine prussiens seront administrés et exploités pour la réparation des dommages et exactions de guerre. »

« Le régime économique du Rhin sera international comme celui du Danube. »

Voilà ce qui est indispensable à notre sécurité et par suite à la sécurité du Monde. Pense-t-on que l'Allemagne victorieuse eût hésité quatre mois à nous imposer la solution indispensable à son expansion. Et cette solution eût marqué la ruine totale de la France, tout simplement !

« La Ligue des Nations, dit notre confrère nous doit ce rempart : elle le doit aux morts d'hier et aux vivants de demain. Elle montera la garde avec nous sur le Rhin. »

Instruits par les terribles événements qui ont mis l'Europe à feu et à sang, les Alliés ont donc le devoir d'isoler l'Allemagne ou du moins de permettre aux nations qui l'entourent d'avoir, en tous temps, de libres communications. Il est certain que si nous avions pu communiquer avec la Russie par la Baltique ou la mer Noire, nous eussions empêché l'effondrement de nos Alliés, ce qui eût abrégé, de moitié peut-être, la durée de la guerre !

L'internationalisation de Constantinople, après le rejet des Turcs en Asie, solutionnera la question pour le sud.

En ce qui concerne la Baltique, il est essentiel d'internationaliser le canal de Kiel qui a permis aux Boches de faire de la Baltique un lac allemand.

Les Américains, il est vrai, estiment que ce serait une expropriation excessive. C'est une impression qui ne résistera pas à la discussion, nous osons l'espérer et que nos Alliés n'auraient pas si, comme nous, ils étaient aux portes de l'Allemagne, sous la menace constante d'un réveil belliqueux.

Aussi bien, n'est-ce pas par l'expropriation que nos ennemis se sont emparés de toutes les provinces où ils ont creusé le canal qui leur permet de fermer la Baltique au monde ?

Après avoir restitué le Slesvig-Holstein à la Hollande, il ne s'agit pas d'arracher d'autres provinces à la Prusse. Mais ces provinces furent « escamotées » par Bismarck à une population qui ne désirait aucunement devenir prussienne, qui voulaient, au contraire être érigées en duché indépendant. C'est par un coup de force et contrairement au vote exprimé par la Diète germanique qu'on annexa ces pays à la Prusse.

Est-ce que cette « expropriation » serait couverte par la prescription ? Est-ce que les Alliés, dit le Temps, « n'ont pas le droit d'accorder l'indépendance aux populations qui habitent la province prussienne du Slesvig-Holstein ? »

La Société des Nations garantirait cette neutralité comme elle garantirait sans doute celle des provinces Rhénanes, voilà tout. Et sans commettre d'expropriation au sens exact du mot, mais en réparant au contraire un rapt des Boches, on aurait soustrait le canal de Kiel aux entreprises du militarisme allemand.

Les populations intéressées sont très favorables, dit-on, à ce projet qui est aussi indispensable à la sécurité de la Civilisation que la frontière du Rhin. C'est un argument qu'on ne saurait oublier.

« Aux déséquilibrés qui nous vantent le régime bolcheviste et qui souhaitent à notre pays une révolution semblable à celle qui mène l'ancien empire des Tsars à la ruine totale, on peut recommander l'étude qui vient de paraître dans le Social-Demokraten de Stockholm. »

Le socialiste norvégien Punterwold vient de faire une enquête sur place en compagnie du fameux Vorovski.

Punterwold dresse un réquisitoire violent contre la République des Soviets. On avait promis le bonheur à tous, dit-il, on a simplement établi le

nivellement de la misère et de la famine. Et l'enquêteur socialiste va jusqu'à cette affirmation catégorique : « Pour déclarer que la situation des ouvriers est meilleure actuellement que sous l'ancien régime, il faut être aveugle et fou. »

Punterwold a pu s'entretenir avec Lénine. Ce dernier estime qu'il assurera le bonheur du pays le jour où il aura totalement anéanti la bourgeoisie ! En attendant, le tyran communiste pense qu'il doit imposer ses vues par la terreur et supprimer toute liberté en massacrant tous les opposants du bolchevisme.

On comprend ce que doit être, dans ce pays, la situation économique : Les usines ne fonctionnent plus. On cite le cas de l'immense usine Poutiloff qui a produit, en deux mois une seule locomotive dont le prix de revient atteint un million de roubles. Quant aux paysans, ils ne cultivent plus leurs terres, les produits du sol leur étant volés au fur et à mesure des récoltes.

C'est l'agonie lente et sûre pour toute la Russie, nous disait, ces jours-ci, un jeune officier qui rentre d'Odessas....

Et dire qu'il y a, en France, des fous ou des criminels, qui rêvent d'acclimater ce doux régime chez nous !

A. C.

## L'École théorique et pratique du banditisme

(Made in Germany)

Toutes les nations possèdent plus ou moins, dans leurs diverses catégories sociales, des fous dangereux, des individus féroces d'instinct, ou des criminels invétérés. La Nature produit ainsi des monstres comme elle révèle, au-dessus de la foule, des êtres humains supérieurs, vertueux et généreux. Mais jusqu'à présent, on ne connaissait pas le banditisme par raison.

Il devait appartenir au prussienisme allemand d'en instituer, pour ainsi dire, l'École théorique et pratique à la fois.

Ceci ressort avec une saisissante clarté de la brochure où le ministère des finances français a résumé l'ouvrage volumineux « publié sous la direction et par l'ordre du grand état-major allemand, en février 1916, sur L'INDUSTRIE FRANÇAISE DANS LES RÉGIONS ENVAHIES », ouvrage de 482 pages contenant « un examen détaillé et approfondi de 4.031 entreprises françaises par 200 experts militaires, techniciens spécialement rappelés, à cet effet, dans l'armée du kaiser ». On se souvient de la communication éloquentes qu'en a faite, au début du mois de février, à la Conférence de la paix, l'excellent et courageux argentier de France, M. Lucien Kloz. L'émotion qu'elle a causée est restée profondément marquée dans l'esprit de ceux de nos concitoyens qui suivent attentivement les phases laborieuses des travaux du conseil de guerre international de la conférence des délégués militaires et civils des puissances de l'Entente pour instituer la Société des Nations. Cependant si les comptes rendus officiels ont ainsi appris au public que nos envahisseurs « avaient minutieusement énuméré, évalué, les dommages », que leurs vols et leurs destructions systématiques et méthodiques avaient fait subir aux industries françaises dans les régions occupées, jusqu'en février 1916, — œuvre honteuse qu'on eût pu croire n'aurait effacé — ils n'ont pas mis suffisamment en lumière le caractère ignominieux des méthodes qui ont inspiré, — ce faisant, — sous la direction de leur digne maître Guillaume II, et d'après leurs propres déclarations, les malfaiteurs du grand état-major de l'armée allemande.

Jamais, même aux temps les plus redoutés où les hordes sauvages des Attila, des Genséric et des Alaric, dévastaient le monde en marche vers la civilisation, on n'avait vu leurs chefs tenter de justifier les actes de barbarie, pillages, vols, destructions et incendies dont ils marquaient leur passage. Les criminels vulgaires n'y songent pas ; mais les Bonnot pourraient trouver, — sinon l'absolution de leurs méfaits, du moins leur excuse, — dans les leçons que nos ennemis ont si complaisamment exposées, et si largement et scientifiquement pratiquées, comme pour inaugurer leur école du banditisme.

A ce propos et sans que cela puisse amoindrir, au contraire, la signification odieuse et cynique de cette nouvelle culture, spéciale à la science teutonique, il convient de retenir que l'enquête du grand état-major allemand sur les pillages et les destructions industrielles, ordonnées et accomplies par ses soins, correspond au moment de la ruée allemande contre le vrier 1916, des armées allemandes contre la place de Verdun, dont la prise devait rapporter à l'empire du kaiser la décisive victoire. Aussi faut-il ajouter à l'enquête militaire allemande, les déprédations, les ruines et les crimes perpétrés depuis février 1916 jusqu'à l'armistice du 11 novembre 1918.

Mais voici les principes nouveaux d'instruction militaire et sociale, sinon du droit

des gens, sur lesquels le grand état-major germanique a établi ses investigations et ses prévisions... nationales et économiques pour la plus grande Allemagne :

1° « La DIRECTION SUPRÊME DE L'ARMÉE a fait procéder à des enquêtes sur l'industrie en territoire français occupé... Effectuées sur place, elles ont fourni des matériaux positifs qui seront précieux pour les travaux de l'Allemagne. (Introd., 1<sup>er</sup> §, p. 10). »

2° « Ce travail n'embrasse pas la totalité des dommages... car indépendamment des déprédations et saisies postérieures à la date indiquée (février 1916), il existe immédiatement à l'arrière du front français toute une série de villes industrielles dont les établissements doivent être considérés comme entièrement détruits. Qu'il suffise de signaler Armentières, Béthune, Reims, Lunéville. Pour évaluer le dommage total éprouvé par l'industrie française, les données de ce travail devront être complétées par des chiffres qu'il ne sera possible de fixer qu'après la guerre. » (Introd., 3<sup>e</sup> §, p. 10).

Comme en termes galants ces choses-là sont dites !

Pour tâcher d'infirmer sans doute la réprobation profonde qui devait résulter, aux yeux du monde, des destructions systématiques, totales ou partielles des exploitations industrielles, de leurs bâtiments, de leurs installations et de leur outillage ; la saisie et l'envolement de machines entières de travail, de tous objets fabriqués ou semi-fabriqués, des matières premières et de produits de toute nature, — sans qu'il ose pourtant avouer l'envolement des mobiliers ou la mise à sac des habitations, — le grand état-major prend prétexte du blocus presque complet de l'Allemagne et des difficultés de trafic avec la Hollande, la Roumanie et la Suisse. Evidemment, il n'a pas la responsabilité tranquille, à défaut de conscience nette. Et cependant, il étale complaisamment, à chaque page de ses enquêtes, le but exclusif de lucre qui l'a guidé, pour le bien de la plus grande Allemagne, dans son œuvre de pillages et de vols, au milieu des misères et des turberies de la guerre.

Nous devons déplorer qu'il n'a pas gligé d'observer qu'en raison de la destruction à jamais consommée de la plupart de nos industries, le nombre considérable des ouvriers qu'elles occupaient devront émigrer par milliers et qu'il en résultera, au profit de l'Allemagne, des pertes, pour la France, de capitaux, d'affaires et de bénéfices énormes.

(Tout ceci est expressément dit aux § 6, 9, 10 et 11 de l'introduction.)

Spécialement, le travail minutieux et complet des sièges militaires de Guillaume a porté successivement sur LES INDUSTRIES céramique, chimique, scièrie, de l'alcool, du cuir, les mines de houille, le peignage de la laine, les usines d'électricité, les ateliers de construction mécanique, les brasseries et maireries, les moulins à huile ; les industries du papier, du vêtement, du coton, du jute ; les fabriques de ficelle et câbleries ; les industries textiles, lin, chanvre et ramie ; les produits dérivés de l'industrie du coke et de la distillation du godroun et sur les fabriques de roborants.

Chaque chapitre, pour chacune de ces sortes d'industries, est divisé en deux parties : 1° les « dommages de guerre » ; 2° les « répercussions sur l'Allemagne ».

Voilà l'œuvre ! Et l'on ne pourra plus dire que ses auteurs la justifient par des raisons militaires !

Quelle opinion que l'on professe, on n'en peut éprouver qu'une invincible horreur.

Après ceci, il sera particulièrement instructif et utile d'examiner quelles réserves d'outillages, de produits de toute nature, l'empire allemand avait accumulées pour imposer ses industries et sa production aussi bien à la France entière qu'à ses régions spoliées et dévastées.

Ce sera le dernier article du programme de son École de banditisme, et il ne sera pas moins édifiant que ceux que je viens de résumer.

F. AYLIES.

## Un déficit à supprimer

M. Brousse, député, publie dans le Petit Parisien, un article intéressant :

« Parlant de l'équilibre du budget, il déclare qu'une des causes, et non des moindres, du déséquilibre de nos budgets, c'est la situation financière de nos réseaux de chemins de fer. »

Le déficit des grandes compagnies ferroviaires et du réseau de l'Etat présente, depuis la guerre, la somme considérable de deux milliards 760 millions !

Malgré le relèvement de 25 0/0 des tarifs, opéré l'an dernier, le déficit de l'exercice 1918 a été le plus élevé de tous : un milliard !

Pour 1919, on prévoit un déficit supérieur encore si des mesures immédiates ne sont pas prises pour remédier à la situation.

La plus grande partie de cet énorme déficit — celle qui correspond au déficit du réseau de l'Etat (près d'un milliard) et à celui des trois compagnies qui bénéficient de la garantie d'intérêts : Est, Midi, P. O. — retombe à la charge du budget de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables.

Pour une bonne part, ce déficit provient de l'insuffisance, reconnue par tous, du tarif des transports militaires, français et alliés ; tarif qui stupéfie les dits alliés par son taux réduit. Qu'on relève sans tarder ces tarifs de transports militaires — ridiculement bas et désiroisement insuffi-

fisants » et voilà le déficit de nos réseaux réduit dans une mesure appréciable.

Mais la majeure partie du déficit provient surtout d'un déséquilibre entre les dépenses de nos réseaux de chemins de fer, qui ont doublé depuis 1913, et les recettes qui sont restées à peu près stationnaires, même en faisant état des recettes militaires encaissées.

Il est absurde de perpétuer une situation pareille. Comme le disait, avec raison, au Sénat, M. Gustave Lhopiteau, président de la commission des chemins de fer, « une entreprise de transports est une entreprise industrielle comme une autre ; elle doit faire ses frais. Il est inadmissible que ceux qui usent des voies ferrées ne paient pas exactement le coût du service rendu et que ce soient les contribuables qui aient à payer la différence. »

Aux applaudissements du Sénat, le Ministre des Travaux publics, M. Claveille a déclaré, lui aussi, « qu'il était nécessaire d'établir l'équilibre de telle façon que les transports soient payés par ceux qui en bénéficient. »

Dans l'intérêt de nos finances publiques, il est grand temps de réaliser cette promesse et d'alléger le budget de l'Etat du déficit formidable de près d'un milliard par an qu'il supporte actuellement du fait des chemins de fer. Il faut se placer résolument en face de la difficulté et la résoudre sans plus tarder, en attendant l'établissement si désirable pour tous d'un nouveau régime des chemins de fer. Les conventions de 1893 ont fait leur temps. Elles ont accompli leur rôle. Il faut songer à leur remplacement.

## INFORMATIONS

### En Allemagne

#### Les troubles de Berlin

La situation semble s'être nettement améliorée à Berlin dont plusieurs quartiers ont particulièrement souffert de la lutte.

Mais de nouvelles grèves sont probables dans le pays.

#### Evacuation du Slesvig

De Copenhague on annonce que les Allemands commencent à évacuer le Slesvig du nord.

#### Les pourparlers de Bruxelles

Les pourparlers interrompus à Spa ont repris à Bruxelles. Les Bohémiens renouvent leurs protestations, mais la délégation de l'Entente a une mission précise : l'armistice serait rompu si les Allemands ne s'inclinent pas. Il est donc probable que la soumission de nos ennemis est une chose accomplie à l'heure actuelle.

#### Un ultimatum des Alliés aux Allemands au sujet de la Pologne

On se préoccupe dans les milieux diplomatiques du résultat des entrevues assez orageuses qui ont eu lieu à Posen entre la commission interalliée présidée par M. Noulens et les délégués allemands. Il s'agit, non point de délimiter les frontières polonaises, comme on l'a annoncé à tort, mais simplement d'établir un « modus vivendi » qui permette aux troupes polonaises du général Haller, parties de France pour la Pologne, de débarquer à Dantzig.

L'attribution de ce grand port de la Baltique n'est point encore fixée. Les Polonais en réclament la restitution et les Allemands naturellement s'y refusent. Mais, pour l'instant, Dantzig étant encore aux mains des Allemands, il importe qu'ils ne s'opposent pas au débarquement des troupes polonaises qui viennent, non point les combattre, puisque l'armistice a été signé entre Allemands et Polonais, mais exclusivement protéger le nouvel Etat polonais contre l'invasion bolcheviste.

Or, l'attitude des délégués allemands est nettement hostile jusqu'à présent à tout arrangement. Prétextant la nécessité d'obtenir de nouvelles instructions du haut commandement, les délégués militaires allemands sont repartis pour le quartier général.

M. Noulens néanmoins est décidé à ne point se prêter à des tergiversations. Il a déclaré à la commission adverse qu'il fallait choisir entre l'acceptation pure et simple des demandes qui ont été chargées de lui transmettre, ou la rupture. Il exige de plus une réponse immédiate.

L'attitude de notre représentant produit une impression considérable en Pologne et augmente encore les sympathies que la France s'est conciliées en Pologne.

#### Impressions optimistes de Pologne

Le général Barthélemy, membre de la mission interalliée en Pologne, vient de rentrer à Paris. Son rapport sur la situation a grandement impressionné les membres du bureau de la Conférence. Le général affirme que l'ordre règne dans le pays. La conscription votée fournira au gouvernement une armée que l'on peut évaluer à 750 000 hommes, qui pourront être mobilisés contre les bolchevicks dès qu'on pourra les vêtir et les armer.

#### Une indemnité de guerre de 200 milliards

D'après un correspondant anglais, la commission des réparations aurait décidé que le montant total qui sera réclamé à l'Allemagne à titre d'indemnité de guerre serait de 8 milliards de livres sterling, soit 200 milliards de francs.

#### L'Italie mécontente

L'Italie ne serait pas satisfaite des décisions de la Conférence relatives aux revendications de nos voisins. Ces revendications jugées peut-être excessives par les Yougo-Slaves devraient être réduites. Mais on ne sait rien de positif encore.

## Le régime bolchevik

### Le blocus économique doit en amener la chute

On mande de Stockholm : Le socialiste extrémiste norvégien Emile Stang, apologiste zélé du léninisme, est rentré en Norvège, revenant de Russie. Il communique ses impressions au *Social Demokrat*.

Malgré son admiration pour le bolchevisme, Stang avoue la stagnation complète de l'industrie russe.

Stang confirme le prix exorbitant de la vie et les ravages de la famine. Il nie la terreur rouge... mais confesse que les bolcheviks ont fait fuir plus de 6 000 personnes.

Les impressions du voyageur traduisent les inquiétudes croissantes des maîtres actuels de la Russie en présence du maintien du blocus économique des alliés. Stang partage l'opinion de nombreux diplomates et d'autres voyageurs, à savoir que ce blocus amènera fatalement la chute du régime bolchevik.

### En Espagne

L'agitation continue chez nos voisins. M. De Romanones cherche à accroître l'autorité du gouvernement en élargissant son ministère.

En attendant, les dirigeants font droit à certaines revendications du pays.

### Le retour de M. Wilson

M. Wilson est arrivé à Paris hier matin. Il a été reçu sur le quai de la gare par le Président de la République et Mme Poincaré.

### M. Jonnart et l'Alsace-Lorraine

M. Jonnart a accepté de prendre la direction de l'administration générale de l'Alsace-Lorraine avec le titre de gouverneur général. D'autres informations déclarent que M. Jonnart serait, avec le titre de ministre d'Etat, le représentant de la République Française, en résidence à Strasbourg.

### Le procès de Cottin

#### Condamnation à mort

Cottin, le meurtrier de Clemenceau a comparu hier devant le Conseil de guerre. Débats sans intérêt, au cours desquels l'inculpé apparaît comme peu intéressant. Le Conseil a condamné Cottin à mort.

### Chambre des Députés

#### Séance du 13 mars

M. Klotz répond à l'interpellation sur la politique financière du gouvernement.

Il déclare que parlant de l'enrichissement de la France, il a voulu dire que la matière imposable s'est étendue, ce qui est incontestable.

Il réfute ensuite les diverses critiques formulées et il déclare qu'il faut prévoir l'effort fiscal du pays tout en poursuivant une politique d'économie. Mais avant de s'adresser aux contribuables français, le gouvernement a la parfaite intention de s'adresser aux contribuables allemands. Seulement il n'est pas possible de fournir, d'apporter des renseignements précis à la tribune au moment où les représentants alliés s'occupent de la question.

Dans ces conditions le ministre réclame l'ordre du jour pur et simple qui est voté par 247 voix contre 132.

Dans la matinée on avait poursuivi la discussion de la proposition de loi relative à la protection de la propriété commerciale.

#### Séance du 14 mars

Après l'éloge funèbre de M. Walter, député de St-Denis, on reprend la discussion de la loi des pensions.

L'ensemble est voté. On passe ensuite à la Réforme électorale.

M. Gaborit combat la réforme, dans un discours qui a un gros succès. Il estime que la réforme doit être votée par la prochaine Chambre. Celle-ci n'a aucune autorité pour modifier le scrutin.

Suite mardi.

### Sénat

#### Séance du 13 mars

Courte séance où l'on s'occupe de la suppression du travail de nuit dans les boulangeries.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

## CHRONIQUE LOCALE

### Concours et examens

L'Officiel publie la date des concours et examens pour 1919.

Nous en extrayons les renseignements suivants :

Concours d'admission aux Ecoles normales primaires, instituteurs : 15 juillet ; institutrices : 21 juillet.

Brevet de capacité (1<sup>re</sup> session), aspirants : 15 juillet ; aspirantes : 21 juillet. — (2<sup>e</sup> session) aspirants et aspirantes : 1<sup>er</sup> octobre.

Brevet supérieur, (1<sup>re</sup> session) aspirants et aspirantes : 1<sup>er</sup> juillet. — (2<sup>e</sup> session) aspirants : 6 octobre ; aspirantes 10 octobre.

## Les denrées du ravitaillement

Notre filet relatif à la vente des « denrées du ravitaillement » a été, avec raison, quelques commerçants détaillants.

Nous disions qu'il devrait y avoir une base pour régulariser les prix des marchandises fournies par le ravitaillement civil puisque ces marchandises étaient livrées à un prix unique aux commerçants ; et nous ajoutions qu'agir contrairement était inexplicable et malhonnête.

Reconnaissons-le, sans détours, nous avons fait erreur en ce qui concerne la livraison de ces marchandises. Nous pensions que tous les vendeurs des denrées du Ravitaillement avaient été — comme cela devrait être, t — comme cela sera à dater de demain — servis tous de la même façon et au même prix. Il n'en a pas été ainsi, notamment pour la viande, et les détaillants qui l'ont vendue au-dessus des prix des Magasins Communaux et d'autres commerçants grossistes ne pouvaient faire autrement, puisqu'ils bien ils se sont conformés à la taxe fixée par le Préfet.

La bonne foi, la loyauté, l'honnêteté, de ces commerçants sont entières en l'espèce : le public dont nous défendons les intérêts, le comprendra tout de suite, car avant tout, cette différence de prix de marchandises provenant de la même source, est due à la même cause que nous avons toujours signalée, contre laquelle nous nous sommes toujours élevés, c'est-à-dire à l'existence des intermédiaires.

La vente de saindoux qui a lieu actuellement le prouve surabondamment.

Le saindoux expédié par le Ravitaillement civil est livré par le bureau permanent des denrées de la Préfecture aux commerçants dits du 1<sup>er</sup> échelon, c'est-à-dire aux grossistes et aux magasins communaux.

Ceux-ci reçoivent les marchandises au prix de 363 francs les 100 kilos ; avec la taxe départementale, les frais de transport, de camionnage et d'octroi, ce prix s'élève à 377 fr. environ ; seulement, il faut tenir compte que la taxe d'octroi (6 francs par 100 kilos) n'est pas versée par les grossistes quand les marchandises sont vendues hors de la ville.

Les Magasins Communaux font bénéficier leurs clients d'un prix réduit. D'autre part, les grossistes fournissent les commerçants du 2<sup>e</sup> échelon, c'est-à-dire les détaillants. Conformément aux prix fixés par le bureau permanent, les grossistes vendent le saindoux 400 francs les 100 kilos aux détaillants qui sont autorisés à le vendre 450 francs, soit 4 fr. 50 le kilo.

Ainsi donc s'explique la protestation des détaillants qui, on le voit, ne peuvent donner la même marchandise au prix du Magasin Communal.

Un vrai dire, c'est le public qui ne trouve pas son compte ; seuls les grossistes y trouvent le leur. Ils reçoivent les caisses de marchandises et les livrent, telles qu'elles ont reçues, avec un bénéfice important et on peut dire qu'ils ont reçu et livré 5 000 kilos de marchandises environ en 2 ou 3 jours. Nous le certifions.

Tout ceci nous ramène au point de vue général que nous avions envisagé dans notre filet de jeudi, à savoir que le prix des marchandises provenant du Ravitaillement civil devrait être à peu près uniforme chez tous les commerçants qui vendent ces marchandises.

Pour cela, il faut supprimer les intermédiaires, ou donner à tous les commerçants, grossistes et détaillants, les mêmes marchandises aux mêmes conditions.

C'est la seule façon de faire profiter le public d'un prix minimum : c'est ce que nous avons toujours affirmé, soutenu, avec tous ceux qui se sont élevés contre la vie chère qui n'est que la résultante de l'accumulation de la spéculation organisée par les intermédiaires.

Pour quelles raisons, les pouvoirs publics ne sont-ils pas entrés dans cette voie durant les 50 mois de guerre ? Nous voulons l'ignorer ; mais il paraît logique à quiconque veut bien le constater, que si les marchandises du Ravitaillement étaient réparties au même prix entre tous les commerçants qui voudraient accepter de les vendre, le consommateur profiterait d'une baisse de prix.

Nous avons cru que cela se faisait déjà : il n'en était rien, puisque il existait encore hier les deux catégories de commerçants : du 1<sup>er</sup> échelon (grossistes) et du 2<sup>e</sup> échelon (détaillants).

Le mal est là : le remède est tout trouvé. Dans l'intérêt et des détaillants et du consommateur, il n'a qu'à être appliqué pour la vente des denrées prochaines (lard, épicerie).

Alors, un prix de base pourrait être établi, soit par le Magasin Communal, soit par n'importe lequel des détaillants puisque ceux-ci seront traités sur le même pied que les grossistes.

C'est l'organisation qui aurait dû exister depuis longtemps : c'est celle qui sera faite demain car nous croyons savoir que M. le Préfet du Lot va faire le nécessaire dans ce but.

N'est-il pas temps enfin, que le public soit défendu ? L. B.

### A qui la montre ?

M. Bessières, employé à la Préfecture, a trouvé sur la voie publique une montre qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

## En Turquie

Je ne sais quel sort est réservé à la Turquie. Mais ce dont je suis certain c'est que Constantinople restera ce qu'il fut ; ce qu'il est : le cœur de l'Islam. J'ai connu des prosélytes qui pour en imposer aux sectateurs de religions qui n'étaient pas les leurs, faisaient en moins de cinq minutes le tour de la planète et proclamaient avec une ferveur égale à celle d'un argentier donnant le résultat d'un emprunt : « Ma religion est assurément la meilleure puisqu'elle compte tant de millions d'adhérents. » Et que penseraient-ils donc ces ignares, s'ils étaient capables d'évaluer la masse formidable de ceux, qui des frontières de l'Herzégovine au Fleuve Bleu, tournent soir et matin leur regard vers les lieux sacrés où un ascète de génie donna à des multitudes un Dieu, des lois sociales et morales qui ont supporté sans broncher les quolibets et même la plus serrée des critiques du monde occidental.

Allah est grand ! Et Mahomet est son prophète ! Cette affirmation de la foi islamique, nos aïeux l'ont entendue. L'Europe l'a repoussée, mais elle a trouvé et trouve encore de retentissants échos dans la plus grande partie du globe. Aussi est-ce avec une attention soutenue que j'ai suivi ici les manifestations religieuses du peuple Turc. Je cantonne à deux pas des cimetières, cimetière turc, cimetière orthodoxe. En Grèce, en Bulgarie j'ai assisté aux funérailles si différentes de celles auxquelles nous sommes habitués en France. Laissez-moi vous dire que l'accueil fait à la mort est dans les Balkans plus majestueux, plus grave que partout ailleurs. A Itea, en vieille Grèce, plus d'une fois je suis allé méditer aux abords des petits cimetières où dorment quelques-uns des nôtres. Une lampe à huile minuscule brûle au pied de chaque croix entretenue par la piété familiale. A Drama, j'ai entendu les lamentations résignées, mais combien touchantes d'une maman à qui la Mort venait d'enlever un tout jeune enfant. Je me suis mêlé au cercle des femmes qui en Bulgarie veillaient auprès de la dépourvue d'un vieillard qu'embrassait un vieux pope. Une nuit, quelques instants après la naissance d'un marmot, un chant plaintif, peu de circonstance, vous l'avouerez, venait troubler notre sommeil. La mère pleurait le père de l'enfant tombé en Macédoine, en un chant déchirant et sublime qui arrachait des larmes même aux soldats, gens durs entre tous. Mais rien n'égale en originalité l'accueil fait à la mort par l'Islam. Voici le cercueil qui s'avance. Aucun emblème ne l'accompagne. Un tapis, un de ces vieux tapis qui feraient les délices d'un amateur, enveloppe la bière portée non à bras, mais sur les épaules. La foule suit en désordre, mais en silence. Deux prêtres turcs sont dans le cortège. Comme tous nos cimetières, celui-ci a sa porte d'entrée, son mur de clôture aussi. Mais à notre stupéfaction, ce n'est pas par la porte que pénètre le convoi. Tout le monde franchit le mur et je vois d'augustes vieillards précéder dans cette gymnastique des hommes encore dans toute la force de l'âge. Le cercueil est déposé au bord de la fosse. Les assistants accroupis tournent leur regard vers l'est. Un croque-mort à lunettes descend dans la tombe pendant qu'assis sur une tombe voisine le prêtre récite les versets du Coran. Pendant que sa voix grave lance à tous les échos la liturgie de l'Islam, l'autre prêtre, plus jeune, assis en face de lui accompagne la parole du vieil uléma par les mouvements rythmés de sa carcasse soulevée. Il se dégage de cette scène une impression tout à fait pénible rendue plus pénible encore par les préparatifs sans fin des fossoyeurs. Après avoir en effet scié la partie inférieure du cercueil une voûte en planches est aussitôt aménagée pour empêcher la terre de prendre contact avec la bière. Dès que cette opération est terminée, la terre fraîche est rassemblée au-dessus de la fosse que l'aide du fossoyeur s'empresse d'arroser aussitôt. C'est la fin. La foule se retire et pendant que les parents du défunt font une distribution de piastres à la sortie de la nécropole le vieil uléma reste seul au bord de la sépulture, face à face avec l'Eternité promise par Allah !

Je me suis souvent demandé, après avoir oui-dire que sont bien éphémères les conquêtes faites par la violence, pourquoi l'Islam avait pénétré si profondément dans les masses où il fut presque toujours apporté par l'épée. Aujourd'hui et grâce à un arménien très cultivé de la localité où je campe je commence à comprendre. L'Islam est par excellence une religion dont les promesses sont surtout d'ordre épicurien. Toutes ou presque toutes les religions admettent la résurrection. Mais exception faite de l'Islam, pas une seule ne s'explique sur les délices de l'au-delà !

Pour tout bon musulman la Mort est la porte qui s'ouvre sur la Terre promise par Mahomet à tous ceux qui viennent se ranger sous sa bannière. Et c'est dans cet éden que le sensualisme oriental a trouvé le paradis de son choix, les parfums, les femmes, les jardins enchantés, le farniente éternel, tout ce qui reste pour beaucoup de mortels dans l'existence terrestre un but à peine effleuré. Spiritualistes et chrétiens, gardez-

vous bien de sourire. Pendant que je trace ces lignes un cortège funèbre orthodoxe défile sous nos fenêtres. On conduit une fillette à sa demeure dernière. Un enfant précède le clergé et dans ses menottes boursoufflées par le froid vif de ce matin d'hiver tremble la petite urne de d. gées roses et blanches, le bonbon préféré que sa maman lui offrait avec son cœur. Donc, sans vouloir l'avouer, en marge des promesses spirituelles, le Grec chrétien affirme lui aussi son désir de satisfaction d'ordre humain. Qu'il ne jette donc pas la pierre au sectateur de Mahomet. Comme lui, il est homme et comme lui il veut en desserrant les griffes glacées de la mort, courir à la rencontre des mêmes joies, du même idéal, jouir des mêmes félicités. E. H.

## LES ÉLECTIONS

Notre dernier filet sur « Les Elections » nous a valu plusieurs lettres encourageantes dont nous remercions les auteurs. L'une d'elles nous paraît particulièrement intéressante à publier. La voici :

Toulouse, le 11 mars 1919  
Cher Monsieur Goussant,  
En bon et vrai Quercinois j'ai tressailli de joie en lisant votre article du 9 courant « Les Elections ».

« Union des compétences pour un travail fécond dans le seul intérêt du Pays. » Voilà bien la belle formule, la vraie, la seule pour laquelle il vaudra la peine de lutter à l'avenir.

Elle répond aux aspirations de tous, elle doit servir de base aux regroupements des bonnes volontés, elle doit devenir le drapeau de tous ceux qui n'ont d'autres conceptions que le relèvement et la prospérité de notre Pays et en particulier de notre cher Département.

Vous avez raison de dire que la réorganisation économique suffira largement à elle seule à toutes les activités, à toutes les ambitions.

Mais y a-t-il une ambition plus saine et plus noble à la fois, que celle qui consiste à vouloir bien servir ce que l'on aime ?

Je ne le pense pas !  
Or, pour bien servir un Pays il faut l'aimer. Pour bien l'aimer, il faut le connaître.

L'âme du Lot possède d'inépuisables trésors. Ses vallées, ses cours d'eau, ses côtesaux, recèlent des richesses naturelles considérables qu'il faut simplement exploiter.

Pour cela, il faut des hommes d'action, d'une compétence et d'une expérience éprouvées. Il faut des hommes qui sachent vouloir.

A cette tâche féconde doivent s'employer toutes les énergies et celles-là surtout qui pourraient se consumer en luttes stériles.

Y eul-il des froissements ? Que chacun apporte à les oublier, à les effacer, toute l'ardeur de sa personnalité. Des malentendus ? Qu'ils soient dissipés. Des torts ? Qu'on les pardonne.

Que les deuil semés par la guerre, les communes angoisses, les souffrances multipliées et enfin les nécessités de la renaissance, cimentent l'union.

Tout réparer ou tout reconstruire, créer et produire, voilà le seul objectif.

Placer enfin l'intérêt du Pays au-dessus des discordes.

Voilà bien, je crois, votre programme ? Je m'y associe de tout cœur.

Dites-le aux nôtres ; ils vous comprendront bien. Leur essence est la bonté. Enseignez-leur la vertu de l'initiative, le sens des réalités modernes, tout ce qui est semence de bien, tout ce qui développe, tout ce qui retrempe, tout ce qui grandit.

Que le programme général tienne en deux mots : « Union-Travail ».

Gambetta fut grand par la pensée. Soyons utiles par la concorde et le labeur.

Croyez je vous prie, cher Monsieur Goussant, à toute ma sympathie et recevez mes meilleurs encouragements.

Emile DELFORT,  
Industriel à Toulouse.

### La vie moins chère !

L'ouverture des baraques Vilgrain, à Paris, a eu pour premier effet de faire baisser de façon subite le prix de certaines denrées dans les marchés avoisinants.

On pouvait croire que ce n'était là qu'une baisse momentanée consentie par les marchands et qui se limiterait à eux seuls. Il n'en est rien et voilà maintenant que les épiciers à leur tour, voire les petits épiciers de quartier, suivent la loi qui tend à devenir commune et qui, espérons-le, s'amplifiera dans le sens d'une diminution plus considérable encore que celle constatée jusqu'à ce jour. D'ores et déjà, néanmoins, certains chiffres sont à retenir car ils sont inférieurs aux prix affichés dans les maisons Vilgrain, ainsi qu'il ressort des indications suivantes :

| Baraques Vilgrain | Épicieries        |
|-------------------|-------------------|
| Riz.....          | 1,10 le kilo 0,90 |
| Haricots.....     | 1,30 — 0,95       |
| Saindoux.....     | 4,90 — 4,75       |
| Lentilles.....    | 1,25 — 0,95       |

Ce n'est qu'un début, affirme la *Démocratie Nouvelle*, bientôt d'autres produits alimentaires : beurre, oeufs, plats cuisinés, etc., viendront s'ajouter à ceux existant déjà.

Souhaitons pour les Parisiens. Souhaitons surtout que la baisse se maintienne et s'accroisse.

Mais exprimons l'espoir que cette baisse va aller se généralisant et que la province aura sa part dans l'heureuse modification du prix de la vie !

Le meilleur moyen d'atteindre ce résultat est de mettre fin à la crise des transports. Ainsi on rétablira la concurrence qui régularisera forcément les cours des marchandises.

Or, affirme M. Cels, sous-secrétaire d'Etat, cette crise serait sur le point d'être conjurée.

Souhaitons que cette affirmation corresponde à la réalité.

### Heureux gagnant

L'heureux gagnant du lot de mille francs de la « Loterie Départementale » est M. Lacombe Pierre, de Seguin commune de Creysse. Nos félicitations.

## Comptes

Nous avons reçu jeudi, trop tard pour le numéro du jour :

Le Comité départemental de « l'Union des Grandes Associations » contre la propagande ennemie continue la série de ses conférences.

M. Cambon, professeur au lycée, est désigné pour donner une causerie à la Mairie de Cahors, samedi 15 courant à 8 h. 1/2 du soir, et à la Bourse du Travail le samedi 22.

M. Cambon doit traiter à la Mairie un sujet d'actualité : « Victor Hugo poète de la paix ». A la Bourse du Travail il dira « Les leçons de la Guerre et le rôle de l'Angleterre dans l'organisation de la paix ».

Les conférences seront présidées par M. l'Inspecteur d'académie, président du Comité départemental, ou par un autre membre du Comité.

### Citations à l'ordre de l'armée

Nous relevons avec plaisir les citations suivantes à l'ordre de l'armée dont a été l'objet notre jeune compatriote Roger Miquel, ancien élève du Lycée Gambella, sous-lieutenant au 14<sup>e</sup> dragons, actuellement en traitement dans un hôpital de Dieppe :

« Jeune officier d'une grande bravoure. Le 10 novembre 1918, a été, à pied, malgré les feux croisés des mitrailleuses et d'une auto-mitrailleuse, reconnaître les positions des pièces ennemies ; ne s'est arrêté qu'étant arrivé à proximité des emplacements qu'il avait déterminés. Blessé grièvement, a rédigé son rapport dans un fossé et l'a envoyé. Ramené à son escadron, n'a voulu, malgré ses souffrances, être transporté à l'arrière qu'après avoir de nouveau, sur son brancard, indiqué du doigt à son capitaine commandant, l'endroit exact des pièces ennemies qu'il venait de reconnaître. »

Le sous-lieutenant Miquel avait déjà été cité en ces termes :

« Jeune officier très énergique et très brave : le 3 juin 1918, sur l'Oureq, a subi avec sa section une attaque très violente de l'ennemi ; a maintenu toutes ses positions bien qu'il n'ait eu ni tranchées ni abris. »

Nos meilleures félicitations et nos vœux de prompt rétablissement à ce vaillant compatriote qui est le fils du Commandant de gendarmerie à Cahors M. Miquel, chevalier de la Légion d'honneur, 2 citations, 2 blessures, actuellement promu à la Garde républicaine.

### Citation à l'ordre du régiment

Notre jeune compatriote, l'aspirant Jean-Maurice Bédrynes a été cité à l'ordre du régiment :

« Sous-officier remarquable pour sa belle attitude au feu et son mépris absolu du danger. »

Chef d'un groupe d'éclaireurs dans le secteur de combat de Sapignol-Berry-aux-Bac, a, à maintes reprises, exécuté des patrouilles audacieuses, renseignant très utilement le commandement sur tous les travaux et intentions de l'ennemi. »

Nos meilleures félicitations au jeune aspirant, ancien élève de l'École Normale.

### Ligue des Chefs de Section

Il vient de se fonder, à Paris, une « Ligue des Chefs de Section ». Le but de la Ligue est de maintenir l'amitié entre les anciens combattants et de venir en aide aux camarades, sans distinction de grade, officiers, sous-officiers, soldats, ayant besoin du fait de la guerre, d'appui matériel ou moral. La Ligue s'interdit toute discussion et toute action politique ou confessionnelle.

Pour être membre de la Ligue, il faut avoir commandé ou soigné sous le feu des soldats français ou alliés. Ceux qui désireraient des renseignements complémentaires, peuvent s'adresser au siège social 22, rue Daru, Paris.

### Ce bon fil direct !

Pour ne pas en perdre l'habitude, signalons encore que notre deuxième télégramme de jeudi, n° 30.398, remis à Paris une heure plus tôt que d'habitude (12 h. 30, au lieu de 13 h. 30) nous est arrivé, quand même, au bout de SIX heures !

Il n'y a qu'une solution possible : supprimer momentanément, ce 2<sup>e</sup> télégramme qui nous oblige simplement à verser au P. T. T., 3 fois par semaine, une somme assez ronde qui constitue une dépense parfaitement inutile !

### Un télégramme de Foch

M. Delport, Président du Congrès des tabacs, ayant, au nom de la Confédération, adressé un télégramme au maréchal Foch, a reçu la réponse suivante :

« Maréchal Foch à Louis Delport, Président Confédération générale planteurs de tabac France, Cabessut, Cahors. Très touché des félicitations que vous avez bien voulu m'adresser, je vous en remercie en mon nom et au nom des armées alliées. »

Le Congrès avait également adressé une lettre de félicitations à M. Clemenceau. M. Delport a reçu la réponse suivante :

« Le Président du Conseil a été très touché de la sympathie que vous avez bien voulu lui témoigner. »

## Vétérans de 1870-71

BANQUET DE LA VICTOIRE

Camardès,  
En vous remerciant à nouveau d'avoir bien voulu adhérer à ma proposition, j'ai le plaisir de vous informer que notre manifestation est définitivement fixée au dimanche 30 du courant et que le repas, dont le prix est de 10 francs, vin vieux et café compris, sera servi à midi, à l'hôtel de l'Europe.

La réunion aura lieu à 10 heures et demie devant l'hôtel-de-ville, et à 11 heures très précises, drapeau en tête et de même pied régiment, nous partirons du pied gauche, non pas en chantant comme l'autre jour... en 70, à Berlin ! à Berlin ! mais tout simplement pour aller dire à nos chers morts notre joie de les voir si bien vengés.

J'ai la certitude que ce jour-là, tous, porteurs de l'insigne commémoratif de 1870, vous répondrez en chœur : présent. Toutefois si-quelqu'un de vous ne pouvait être des nôtres je lui serai reconnaissant d'en aviser le plus tôt possible, et en tout cas avant le 25 du courant, le camarade Girma, libraire à Cahors.

Camardès, haut les cœurs et à bientôt.

PANOUZE,

Commandant en retraite,  
Officier de la Légion d'Honneur

## Le Concert des Poilus

Le Comité d'organisation du Concert des Poilus croirait manquer au premier de ses devoirs s'il ne remerciait pas d'une manière publique tous ceux qui ont contribué au succès de la soirée du 12 mars. C'est avec un grand plaisir qu'il proclame sa reconnaissance aux personnes et aux associations qui lui ont donné l'aide précieuse de leur concours. Il tient aussi à marquer sa gratitude au public qui s'est montré si empressé et si généreux. La somme totale recueillie, matinée et soirée comprises, tant en quêtes et ventes de programmes qu'en prix d'entrée s'élève à 2.225 fr. Le bénéfice net n'a pu être encore évalué au juste. Mais dès à présent, le Comité espère qu'il atteindra au delà de 1.500 fr. lesquels seront distribués aux militaires blessés et malades de l'Hôpital Mixte de Cahors. En leur nom, il remercie encore une fois ses collaborateurs et le public cahorain.

## Service médical

Fournitures de pneus

En vue de fournir rapidement des pneus nécessaires aux automobiles appartenant à des médecins, les règles suivantes sont adoptées par le Ministère de la Reconstitution industrielle et entrent immédiatement en application.

1° Les médecins qui, en raison de nécessités professionnelles, sont qualifiés pour obtenir par priorité des pneumatiques nécessaires à leurs véhicules automobiles, devront établir leur demande en raison de leur choix, en précisant la marque de leur voiture, le numéro du contrôle des mines, ainsi que les caractéristiques précises des pneumatiques demandés.

2° Ces demandes seront adressées au Préfet du département qui vérifiera, s'il a lieu de les faire bénéficier d'une priorité.

3° Ces demandes ainsi visées par le Préfet pourront être soit remises au Préfet aux médecins qui les feront parvenir à leur fournisseur, soit transmises directement par le Préfet aux fournisseurs.

4° Les caoutchouctiers français seront avisés d'avoir désormais à satisfaire par priorité, même sur les commandes à l'étranger, les demandes émises par les médecins et revêtues du visa du Préfet dans les conditions ci-dessus exposées.

## Ventes de cuivre et de zinc

Le Sous-Secrétariat de la liquidation des stocks prévient le public que des stocks importants de cuivre, de zinc, de demi-produits en cuivre et en laiton et des déchets cuivreux sont cédés aux industriels français et marchands de métaux patentés français à des prix basés sur les cours pratiqués à Londres (au cours du change) pour les cuivres en lingots et le zinc ordinaire.

Il est tenu compte des plus-values d'usage pour les cuivres autres que les lingots, le zinc extra-pur et les demi-produits.

Il n'est pas vendu de quantité inférieure à 2 tonnes.

Les intéressés peuvent prendre communication des conditions au Sous-Secrétariat de la liquidation des stocks, 5, avenue Daniel-Lesueur, à Paris ou aux Inspections des Forges de Paris à Lyon, Nantes, Toulouse; sur demande, une notice explicative sera envoyée.

Provisoirement, les demandes de cession sont à adresser à la Direction des Matières Premières P. M. 4, Ministère de la Reconstitution Industrielle, 136, avenue des Champs-Élysées.

Signé : MOREL.

## Foot-Ball

Demain dimanche, au terrain de Cahessut, deux des meilleures équipes scolaires de la région seront opposées : la « Quercynoise », qui triomphait dernièrement du Lycée de Limoges (champion de l'Académie de Poitiers), rencontrera l'équipe première des « Joyeux » (Lycée de Tulle). Il est à noter que le Lycée de Tulle possède une équipe de première valeur, qui s'est adjugée de haute lutte, le titre de champion de l'Académie de Clermont. Les « Joyeux » rencontreraient dimanche dernier, le Collège Stanislas (champion du comité de Paris), en quart de finale du championnat de France (scolaires). C'est sans doute la plus belle partie qui aura lieu à Cahors depuis 1914, et à laquelle est convié le public cahorain.

Il est à croire que les jeunes potaches qui mettent tous leurs efforts à donner au rugby la place qu'il occupe dans les villes voisines, feront ressentir à l'assistance les émotions

que ne connaissent plus les sportifs de notre ville depuis que s'éteignit, au début de la guerre, le Stade Cadurcien.

Abandonner, pour un jour, leur passe-temps favori, sera pour les amateurs de cinéma un sacrifice de peu d'importance et un encouragement aux jeunes joueurs.

La « Quercynoise » formera son équipe de la façon suivante :

Arrière : Théron.

Trois-quarts : Sabaté, Rosset, Parameille, Delport.

Demie (mél.) Berber (capitaine) (ouv.) Trémolière.

Avants : Molinié, Hormières, Delon, Marmiesse, Roux, Montagnac, Imbert, Bertrand.

Réserve : Luc.

Coup d'envoi à 2 h. 3/4.

Entrée gratuite pour les membres honoraires munis de leur carte.

## Les vins

L'Officiel publie le relevé par département des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros, pour le mois de février 1919.

Voici les renseignements pour le Lot :

Vins sortis des chais des récoltants : Février : 7.049; antérieurement : 34.032.

Vins soumis au droit de circulation : Février : 11.274; antérieurement : 41.232.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 3.155.

## 4 mauvais sujets

Le Commissaire de police a procédé à une enquête au sujet d'une plainte déposée par M. Girma, libraire, qui a été victime de dégradations, commises dans son jardin situé Côte des Evêques.

Au cours de cette enquête les auteurs ont été découverts :

Ce sont les nommés : Charles V., Louis D., Marie C., Laura C.

Ces quatre personnes ont en outre soustrait une paire de souliers déposée sur un mur par M. Debar, pendant que celui-ci était en train de couvrir la toiture d'une maison.

## Tribunal correctionnel

Audience du 13 mars.

Le Tribunal prononce plusieurs condamnations pour chasse-temps prohibé.

Il met en délibéré une affaire d'usage de timbre-poste oblitéré.

Deux négociants, l'un de Cahors, l'autre de Luzsch, sont condamnés à 10 fr. d'amende pour défaut d'affichage de prix de denrées.

Un nommé V. est poursuivi pour tentative de corruption de fonctionnaire.

Après le réquisitoire de M. Tiffont, substitut, et la plaidoirie de M<sup>e</sup> Besse, l'affaire est mise en délibéré.

Un sieur J. est condamné à 50 fr. d'amende pour vol de récoltes.

Défenseur : M<sup>e</sup> du Mas.

## Circulation dans la zone libérée

En vue de faciliter les déplacements habituels des personnes ayant normalement besoin de circuler dans les régions libérées, il est rappelé que l'arrêté du 17 octobre 1918 inséré au Journal Officiel du même jour permet la délivrance aux intéressés des cartes permanentes de circulation.

Pour la circulation dans la 1<sup>re</sup> Section de la zone des armées et dans la partie de la 2<sup>e</sup> Section située à l'Ouest de la zone définie par l'arrêté du 5 décembre 1918, ces cartes sont valablement délivrées par les Maires et Commissaires de Police du lieu de résidence actuelle.

Pour conférer également la libre circulation de la zone définie par l'arrêté du 5 décembre, dans laquelle la délivrance d'autorisation de retour a été réservée aux Préfets destinataires, les mêmes cartes permanentes de circulation, après avoir été délivrées comme dans le cas précédent par les Maires ou Commissaires de Police de la résidence actuelle, doivent en outre être revêtues du visa pour autorisation conforme d'un des Préfets des départements compris dans la zone destinataire. Les pouvoirs précédemment conférés à cet égard à l'autorité militaire par les articles 39 et 40 de l'arrêté du 17 octobre 1918 se trouvent dans cette zone, transférés aux Préfets.

## Etat-civil de la ville de Cahors

Du 8 au 15 mars 1919

Publications de Mariages

Cavané Eloi, cultivateur à Cahors et Costes Anne, tailleur, à Villeneuve-sur-Lot.

Nègre Georges, élève en pharmacie et Tassin Marie-Mathilde, s. p. à Alger.

Mariage

Courréjou Augustin-Elie-Rémi, employé et Ibert Julie-Marthe, comptable.

Décès

Rousquet Catherine, veuve Roques, 73 ans, Hospice.

Laugane Roxanne-Antoinette, 6 mois, rue Maréchal-Joffre.

Carrié Marcelle, 1 mois, à St-Ambroise.

Brunet Marie-Thérèse, sœur de St-Vincent de Paul, 43 ans, Hospice.

Pradines

On nous écrit :

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 mars. Le capitaine Piquet, maire mobilisé, assistait à la réunion et a fait part au Conseil de son prochain départ pour Athènes, ayant été mis par le gouvernement français à la disposition du gouvernement hellénique pour une mission

technique de longue durée. Dans ces conditions, M. Piquet n'a pas cru pouvoir conserver son mandat de maire et a remis sa démission entre les mains de ses collègues, en leur exprimant ses remerciements pour la confiance unanime qu'ils lui ont toujours témoignée. Il termina en faisant un vibrant et patriotique appel à l'Union Sacrée en vue des prochaines élections et en adressant un souvenir ému à la mémoire de M. Pillat, ancien maire, récemment décédé.

## Montcuq

Obseques. — Mercredi ont eu lieu à Montcuq les obseques du jeune Delleil, ancien élève et surveillant du Lycée Gambetta.

Un très grand nombre de parents et amis ont accompagné la dévouée à sa dernière demeure.

Le cercueil disparaissait sous une avalanche de fleurs et de couronnes.

Au cimetière, M. Larrive, Ecomone du Lycée Gambetta, a prononcé sur la tombe de son compatriote le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

J'ai le pénible devoir de venir, au nom de M. le Proviseur du Lycée Gambetta, adresser le dernier adieu à Joseph Delleil.

Né à Montcuq le 13 Mai 1896, Joseph Delleil entra au Lycée comme pensionnaire le 1<sup>er</sup> novembre 1909 et en sortit en juillet 1916, pourvu du baccalauréat latin-sciences-philosophie. Pendant les 7 années de son séjour au Lycée, il fut un élève modèle sous le rapport de la conduite et du travail et sut gagner l'affection unanime de ses camarades et l'estime de ses maîtres.

Ses parents le voyaient avec joie faire un si beau début dans la vie, et tout en effet semblait lui réserver un brillant avenir.

Mais hélas ! la grande guerre éclata, avec son cortège interminable de deuils !

Combien de jeunes gens, auxquels la vie s'annonçait si douce et belle, ont en leur destin brisé. C'est le moment de dire, comme autrefois le grand orateur athénien :

« L'année a perdu son printemps »

Bien que de santé délicate, Joseph Delleil voulut partir comme les autres, il alla prendre sa place au milieu de tous ces jeunes gens, que nous avons connus si insouciant, et puis, le surlendemain, affrontait chaque jour la mort. Pendant plusieurs mois, il vécut dans la tourmente et fit bravement son devoir de soldat.

La mort, qui le guettait, ne vint pas l'atteindre d'un coup sur le champ de bataille. Un jour deux chevaux s'élancèrent la poitrine ; le pauvre Delleil ne se releva jamais complètement de ce coup ; il erra d'hôpital en hôpital et finit par être réformé temporairement.

C'est alors que nous le vîmes reparaître au Lycée. Il avait gardé un si bon souvenir de notre établissement qu'il fut tout heureux d'y revenir ; et c'est avec une joie bien vive que M. le Proviseur accueillit en qualité de surveillant celui qui avait été un de ses meilleurs élèves. Son séjour à Cahors ne devait pas se prolonger longtemps parmi nous. Nous pûmes cependant apprécier mieux encore qu'auparavant cette nature d'élite : c'était un jeune homme d'une douceur exquise, d'une politesse et d'une distinction charmante ; il eût été pour nous un collaborateur de choix, qui eût donné à ses élèves l'exemple de la bonne tenue et du devoir journalier accompli.

Mais l'épidémie de grippe survint dès les premiers jours d'octobre et s'acharna sur notre Lycée ; Delleil fut bientôt atteint. Sa pauvre poitrine n'était pas en état de résister. Il avait dû abandonner son poste de surveillant, mais bien à regret et il espérait revenir bientôt au Lycée.

Le voilà maintenant, couché pour toujours dans la tombe, après une longue agonie.

Et ses parents pleurent celui qui était leur seul espoir, leur seul orgueil.

Mon cher Joseph, mon cher ami, repose en paix, ta vie n'a pas été longue, mais elle a été bien remplie ; partout, autour de toi, tu as répandu une atmosphère de bonté, de camaraderie, de respect, des maîtres et des chefs conseillers de toi un souvenir ému et l'adresse par ma voix leur dernier adieu.

## Puy-l'Evêque

Légion d'honneur. — Notre excellent compatriote Louis Sabaté, instituteur au moment de sa mobilisation à l'école de la rue du Président-Wilson à Cahors, a été fait chevalier de la Légion d'honneur avec la belle citation ci-après parue à l'Officiel du 13 mars :

« Sabaté Louis-Marc-François-Xavier, sous-lieutenant (réserve) à la 11<sup>e</sup> compagnie du 40<sup>e</sup> d'infanterie ; appelé à prendre le commandement de sa compagnie au cours des derniers combats, s'est imposé à ses hommes par son courage et son audace. Etant en soutien, de sa propre initiative entraîna résolument son unité à l'assaut d'une position hérissée de défenses et garnie de mitrailleuses, contribuant ainsi à assurer la progression du régiment. A fait une soixantaine de prisonniers et pris plusieurs mitrailleuses. Une citation ».

Des trois mobilisés de Puy-l'Evêque qui ont été faits chevaliers de la Légion d'honneur, le lieutenant Sabaté est le plus jeune, puisqu'il était un jour de la classe 1917, lorsqu'il a été appelé.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations, ainsi qu'à son père, heureux d'avoir un tel fils.

## Leptilac

Dénomination de commune. — En vertu des dispositions d'un récent décret du Président de la République, notre commune portera désormais le nom de Leptilac-St-Blaise.

Nécrologie. — Samedi ont eu lieu à Figeac les obseques de M. Rouchayrolles agent-voyer en retraite, père de notre sympathique institutrice interimaire à l'école de garçons, décédé presque subitement à l'âge de 65 ans.

Dans cette pénible circonstance qu'il nous soit permis d'exprimer à Mlle Rouchayrolles et à sa famille l'expression attristée de nos vives condoléances.

## Saint-Félix

Citations. — Nos sympathiques compatriotes Célestin Destruel, du village de St-Rames et Bos Cyrien, du village de Brauches, ont été l'objet des citations ci-après :

Le Destruel Célestin, 20<sup>e</sup> d'infanterie. Soldat très brave. Le 16 septembre 1917, a contribué à arrêter la grande, un groupe ennemi qui tentait d'aborder nos lignes. (Croix de guerre).

Bos Cyrien-Henri, 46<sup>e</sup> d'infanterie (Régiment à fourrageaux aux couleurs de la médaille militaire). Type de petit soldat. Au cours des combats de Belgique (octobre 1918), s'est montré d'un bel exemple de courage et de dévouement. Auxiliaire précieux de son chef de section. (Croix de guerre).

Nos sincères félicitations à ces vaillants soldats.

## Labastide-Murat

Démision. — A la suite du rétablissement du courrier hippomobile qui mécontentait si fort tous les gens, les maires du canton se sont réunis le jour de la foire chez M. de Camy, conseiller d'arrondissement, et ont décidé d'adresser immédiatement leur dé-

mission collective à M. le Préfet. Cet acte énergique est une protestation contre la suppression du courrier automobile qui assurait le service à la satisfaction du public.

Il est, en effet, inadmissible qu'un canton tout entier soit totalement privé de communication avec le chef-lieu du département et ne reçoive ses correspondances qu'avec des retards préjudiciables à l'intérêt général.

Nous aimons à croire que ce mode de locomotion suranné, qui nous est imposé, cessera sous peu et que nous serons servis par l'automobile tant désiré.

Les sangliers. — Jeudi dernier, M. Delpech Frédéric, chasseur émérite, accompagné de MM. Pons, de Lale, et Rougé frères, de Bénéil, a abattu un sanglier du poids de 50 k. Ces hardis et réputés chasseurs ont vu une quinzaine de ces animaux dans la région désertique de notre canton dénommée la Braunie.

Une battue s'impose pour débarrasser les propriétaires de ces bêtes malfaisantes.

Loterie. — Notre compatriote M. Pons, juge de paix de notre canton, a été l'heureux gagnant d'un lot de 100 francs de la Loterie départementale des œuvres de guerre, avec le n<sup>o</sup> 541, série 41.

Par un geste généreux, digne d'être cité, M. Pons a versé la somme gagnée aux œuvres de guerre.

Nécrologie. — Dimanche dernier une foule émue et recueillie accompagnait à sa dernière demeure Mme veuve Cassan, mère de Mme veuve Latour, l'émouvant ainsi à la famille toute la sympathie dont elle jouit dans notre localité.

Ce décès met en deuil les familles Roche, percepteur à Labastide-Murat, Matury, receveur municipal à Cahors, Péguirou, propriétaire au Grand-Domaine, commune de Laujac, MM. Latour Jean, secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Pierre, propriétaire à Labastide, auxquels nous adressons nos condoléances amicales.

## Salviac

Le service postal. — Depuis dimanche, le service postal de Gourdon, Salviac, Cazals est fait par automobile. On dit que ce service est provisoire. Il est certes plus commode que le service par chevaux ; le courrier arrive plus tôt, mais, en raison du manque d'horaires, on ignore le moment où le retour de l'auto a lieu pour prendre les correspondances pour Gourdon et cela ne va pas sans porter atteinte aux intérêts des commerçants de la région.

Nous voulons croire que dans quelques jours le public sera informé plus explicitement des passages de l'auto. M. le Directeur des postes voudrait bien entendre les doléances de la population desservie, en l'espèce celle de Salviac et du canton de Cazals.

Les Embochés des Folies-Bourbon

Musique de Chambre.

I

A la Chambre des Députés

Il est sept à huit petits membres,

Qui guettent comm' des agités,

Du mois d'janvier, à fin décembre.

Il s'agit de vilains bruits,

En de très longs discours se perdent,

Aussi, très souvent, il s'ensuit

Qu'on entend viloger l' moté ...

II

Ces Kullurés Kalamiteux,

Ces sous-verges de l'Allemagne,

Tout comme autrefois les Lépreux,

Sigent en haut de la Montagne,

Comme ils lavent les Allemands,

Que pour eux, ils sont sans reproche,

On peut appeler gentiment

Ces Députés, Mouchors de Boche.

III

Leur grand manitou Jean Longuet

Qui descend d'un Karl Marx noiroire,

Fait des boniments très longuets

Seulait le charlatan de foire.

Le Raffin-Dugens, épouant,

A tellement diées en tête,

Qu'il ne peut, ce c'est désolant,

Ne les sortir qu'à la Buvette.

IV

Celui qui fait le moins d'notin,

Sixte-Quenin, l'Inéarnable,

Dans son fauteuil, soir et matin,

Se gratte les bras et le rible.

Un jour, qu'il lui serait la main,

Il dit à Sembat d'un voix mélo :

De moi, j'auras queq' chose demain ;

Sembat l' lendemain eut la gale.

V

Près de lui, tout petit, sournois,

Git le Jean Bon, plein d' suffisance,

S'il est l' Jean Bon de Levallois,

Il est aussi Jean Bon d' Mayenne.

Croyant parler avec brio,

Renaudet, nommé l'effe-mère,

Altrape un Compère Loriot

Pour ses Bouillons Humanitaires.

## Tirages financiers

Foncières et communales 1917

Le numéro 1.094.658 gagne 250.000 francs.

Le numéro 380.023 gagne 50.000 francs.

Le numéro 444.628 gagne 25.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

1.981.169 999.943

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

1.632.324 1.092.250 1.614.760 30.995

1.663.551 97.688 292.170 725.375

1.176.038 129.377

Cinquante numéros gagnent chacun 500 francs.

## CONSEILS D'ARBITAGES

Tout capitaliste ou rentier vraiment soucieux de conserver sa fortune doit constamment surveiller son portefeuille ; et, par des arbitrages judicieusement choisis, réparer les brèches faites à son avoir.

LA BANQUE MARC TREILLARD, 8 rue L. Clemenceau, à CAHORS, pour aider sa clientèle dans cette tâche délicate, vient d'organiser un service spécial de GÉRANCE et de DIRECTION des PORTEFOLLES, en s'attachant des collaborateurs dont la compétence et l'expérience en affaires financières présentent des garanties appréciables de succès.

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 47.

## Ils livrent leur flotte

De Bruxelles : Les Allemands adhèrent hier aux conditions des Alliés de livrer leur flotte. Les Allemands ne discutèrent pas sur la quantité de vivres à recevoir, mais ils auraient voulu que le contrôle fût fait par des militaires, cependant ils s'inclinèrent et les conventions relatives au ravitaillement furent signées.

## Le gouverneur de Malte

De Londres : Le général Plumer, vainqueur des Flandres, est nommé gouverneur de Malte.

## Les grèves anglaises

De Londres : Les Cheminots anglais ont rejeté les offres de leurs compagnies.

## EN RUSSIE

De Copenhague : Kamenef a déclaré aux Soviets de Moscou que le gouvernement des Soviets n'accueillera pas la délégation socialiste d'enquête.

## En Turquie

De Londres : Ferid Pacha, le nouveau grand vizir, espère que les Alliés ne rendront pas responsables la Turquie entière des fautes commises par un jeune lieutenant et une bande de voleurs !

## La mobilisation bolcheviste

# LES VERTUS DES PLANTES

## LE SAULE

Il n'est pas d'arbre plus connu que le saule. Il croît dans tous les lieux marécageux, au bord des ruisseaux, dans les endroits humides. Ses rameaux retombants et son feuillage pâle l'ont fait chanter par Alfred de Musset :

Mes chers amis, quand je mourrai,  
Plantez un saule au cimetière...

Un arbuste qui a eu l'honneur d'inspirer de beaux vers ne se contente pas de se recommander par son côté esthétique ; il veut également être bienfaisant. Ami des arts, il donne, par la combustion, un charbon très friable avec lequel on fait du fusain, ainsi que de la poudre de mines et de la poudre de chasse. Ce charbon, pulvérisé, a été employé comme antiseptique pour la guérison des plaies, des coupures et, à l'intérieur, pour la guérison des maux d'estomac, de la dyspepsie.

Les branches très flexibles du saule sont utilisées pour la fabrication de corbeilles, de paniers, de meubles et de claies ; on en fait aussi des liens pour attacher les fagots.

De tous temps on a employé la décoction d'écorce ou de feuilles de saule, à la dose de quarante grammes par litre d'eau, pour la guérison des douleurs, des rhumatismes, de la goutte. Cette décoction se prend à différentes reprises dans l'intervalle des repas, dans la proportion d'une tasse à la fois.

La chimie extrait des différentes parties de cette plante et en particulier de l'écorce, un glucoside connu sous le nom de salicine, qui remplaçait autrefois le sulfate de quinine dans les cas de fièvres intermittentes et paludéennes. Un dérivé de la salicine, l'acide salicylique, entre dans tous les traitements de la goutte et des rhumatismes chroniques.

Dans les régions malsaines où règne la dysenterie, on combat efficacement cette maladie avec un remède populaire et peu coûteux obtenu avec une décoction d'écorce de saule dans du lait. La même décoction d'écorce dans du vin est fréquemment utilisée pour combattre l'anémie, les pâles couleurs, la chlorose et toutes les conséquences d'un appauvrissement du sang ; ainsi que les crachements de sang, les vomissements glaireux, la pituite, les hémorragies internes.

En décoction ou en poudre, l'écorce du saule est un astringent puissant, un tonique apprécié, un fébrifuge qui fit longtemps de cette plante un quinquina indigène.

Les fomentations pratiquées avec la décoction concentrée d'écorce ou de feuilles de saule dans du vin procurent un soulagement appréciable dans la sciatique, les rhumatismes et la goutte.

Le bois des saules qui ornent d'une façon si pittoresque le bord des rivières, est très recherché en ébénisterie pour certains placages satinés et est excellent pour le chauffage.

A Paris et dans les grandes villes, on vend, à la fin de l'hiver, des branches de saules ornées de leurs fleurs ou chatons, pour en parer des vases, dans les appartements.

Serge DAVRIL.

## Petites recettes pratiques

Pour donner du brillant aux fourneaux et aux objets en fonte

On les frotte avec un oignon coupé.

Remède contre les engelures

Les applications de teinture d'iode sont un spécifique radical des engelures non ulcérées. Les bains locaux de ces bobos dans du vin rouge tiède constituent le remède employé en Italie pour leur guérison rapide.

Procédé pour marquer le linge

On se procure un cachet en fer portant en relief le nom ou les initiales que l'on veut imprimer sur le linge. On chauffe fortement ce cachet, pas jusqu'au rouge cependant. On couvre de sucre en poudre la partie du linge où l'on veut apposer la marque et l'on appuie le cachet bien d'aplomb. La marque ainsi obtenue ne disparaît jamais.

Nettoyage des gants

On nettoie parfaitement les gants saisis par l'usage en les frottant avec une flanelle imbibée de lait dans lequel on a mis un peu de carbonate de soude (5 grammes pour un litre de lait), on essuie les gants, après cette opération, avec une flanelle sèche.

On les nettoie également en les frottant avec du savon en poudre.

Serge DAVRIL.

## Bibliographie

### Le Massacre des Innocents

Voici un beau livre de pitié, de tendresse et d'amour : *Le Massacre des Innocents*. C'est l'histoire de trois petits enfants qui, tués par une bombe lors d'un raid de l'aviation allemande, ont été retrouvés dans les débris sanglants de la grande rue de l'Allemagne, les petits noyés de *Lusitania*, le général de 7 ans et ses deux frères, les pauvres gosses aux mains coupées, les petits morts de la guerre... Alfred Machard, le grand romancier de l'enfance, n'a jamais écrit des pages plus sensibles en même temps que plus vengeresses et les merveilleuses illustrations du maître Poulbot qui ornent cet ouvrage, viennent encore ajouter à son expression de généreuse pitié.

L'union de ces deux grands artistes a produit là, très certainement, l'œuvre la plus émouvante de la guerre.

(Un vol. in-16 illustré de 47 dessins inédits de Poulbot. — Prix : 2 fr. 50 net. — Il a été également tiré de cet ouvrage : 80 exempl. sur grand papier impérial, exemplaires contresignés par les auteurs, numérotés et contenant chacun une eau-forte originale de Poulbot ; l'exempl. 50 francs et 220 exempl. sur hollandaise, numérotés, à 20 francs l'exempl. — Chez tous les Libraires et à l'Édition Française Illustrée, 30, rue de Provence, Paris.)

### Les Grands Duels Aériens

Des faits d'armes de la guerre, il n'en est point qui aient soulevé autant d'enthousiasme que les combats aériens. Imaginer ces luttes serait malaisé ; se les représenter en toutes leurs phases angoissantes est plus difficile encore. Et l'on ne peut demander aux photographies, à l'image animée, les documents qui ont permis d'évoquer les autres aspects de la bataille.

Sous ce titre : *Quelques grands duels aériens*, paraît aujourd'hui un album joliment édité où grâce aux dessins de l'un de nos ailes, le sous-lieutenant Viallet on pourra désormais reconstituer les tournois et vainqueurs Guynemer, Fonck, Nungesser, Mailon, Coffard, Boyau et tant d'autres pilotes de grande classe. Le sous-lieutenant Viallet a réussi le meilleur commentaire. Et, en face de ces illustrations — le mot prend ici son sens élevé en même temps que sa signification pratique — nos chasseurs ont, eux-mêmes, conté leurs exploits. Certains sont légendaires et l'on est étonné de voir de quelle beauté les rehausse cette présentation.

Sous chaque témoignage, la signature du vainqueur est reproduite. Presque tous ces paraphe sont ascendants, ce qui donne à l'ensemble un caractère de confiance et de confiance. Ces vainqueurs, ces hommes qui n'ont pas araché l'ennemi de notre sol, mais qui l'ont poursuivi

Entré le ciel où sont les âmes  
Et la terre où sont les tombes.

(Quelques Grands Duels Aériens, par le sous-lieutenant Viallet et Jacques Morle. — Un vol. in-8. (19-24). Prix 3 fr. net. — Chez tous les Libraires et à l'Édition Française Illustrée, 30, rue de Provence, Paris.)

### « La Femme et l'Enfant »

Sommaire du n° 10 (1<sup>er</sup> mars 1919)

Où nous en sommes ! — Caisse de natalité à faire payer par nos assassins, Dr J. Bertillon. — Le vole des Femmes (premier article). — Leurs Enfants, Henri Lavedan. — Le Petit Malade, Georges Courteline. — Au service de l'État... Commandant Elise. — Le Harangue Saur, Charles Cros. — Instantané, R. Thabault. — Nos lecteurs nous écrivent... — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Jacqueline Fortier. — Le Coin des Mamans, Cornélie. — Courrier de Quinzaine, G. G. Rose Goudin. — Les Sports de la Femme et de l'Enfant, Professeur Trachet. — Le Taylorisme, P. Vaudin. — Nous apprenons l'anglais (2<sup>e</sup> leçon, nouvelle série), Jane Ayre.

Economie ménagère, Des jus et des coulis. — Économie Domestique, Le Blanchissage à la Maison. — La Pharmacie de Famille. — Soins d'Hygiène et de Beauté, Comment vous vêtir, par Mme Comollet-Sue.

Abonnements : 29, rue de Tournon Paris VI<sup>e</sup>.

## Les Annales

Cette semaine, dans les *Annales*, Yvonne Sarcy poursuit sa vigoureuse campagne en faveur de la *Vie Simple*. Admirables conseils, pleins de gaie sagesse, et qu'on ne saurait trop lire et répandre. Ce même numéro publie des articles d'Alfred Capus, Gustave Geffroy, André Warnod ; des souvenirs de Saint-Saëns sur Berlioz ; de belles images sur le Mont Saint-Michel avec le texte de Franck Brentano et Jacques Normand. Enfin une charmante comédie d'Albert Acremant : Au balcon de Roxane.

Partout : le n° 40 centimes.

## LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 8 mars

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

### PARTIE LITTÉRAIRE

Mgr. A. Baudrillard, de l'Académie française, crimes et châtements (II). L'Amérique que avec la France. — Paul Bureau, Professeur de droit international public à la Faculté libre de droit de Paris, La Société des Nations. — Henri Davignon, Jean Swaloe (II). — G. de Chapel d'Espinaux, La Fontaine et la Guerre. — Jan Balde, Rabelais et la Guerre. — Jean Chantavoine, Un demi-siècle de musique française. A propos d'un livre récent.

Faits et idées au jour le jour. — Bibliographie.

### PARTIE ILLUSTRÉE

L'Instantané, partie illustrée de la *Revue Hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

### LA NATURE

L'Alsace nous apporte une importante industrie textile, aussi bien pour la laine que pour le coton. Rien que ses filatures de coton vont mettre en œuvre près de deux millions de broches, plus du quart de la production française d'avant-guerre. Une si riche récupération ne va pas sans troubler la production des autres régions du pays. *La Nature* consacre une longue étude à cette situation nouvelle et aux meilleurs solutions qu'on peut envisager. Dans le même numéro, deux articles

sur des problèmes de guerre restés secrets jusqu'à ce jour : Le captage téléphonique et les applications de la viscosité ; des Notes d'actualité sur l'Ukraine.

Dans le supplément : Gaz inflammable employé dans les dirigeables ; — Nouveau poste de T. S. F. ; — Richesses forestières allemandes ; — Notes de laboratoire ; — Lésions de la population française ; — Recettes utiles ; — Boîte aux lettres.

### La Cuisine des Alliés

Qu'un livre de cuisine soit préfacé par un académicien, voilà qui n'est déjà banal ! Si vous y ajoutez que ce manuel culinaire est décoré de vignettes et de couleurs de lames dessinées par Georges Delav, vous conviendrez que ces vignettes charmantes lui réservent une place dans les meilleures bibliothèques. Si vous considérez enfin que les droits des auteurs de ce livre *La Cuisine des Alliés* sont abandonnés par eux au profit de la France dévastée, vous trouverez déjà que ce livre a tous les titres nécessaires pour que vous en fassiez tout de suite l'acquisition.

(*La Cuisine des Alliés*, Préface de M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française. — Un vol. cartonné toile. Prix : 3 fr. net. — Chez tous les Libraires et à l'Édition Française Illustrée, 30, rue de Provence, Paris.)

### Etude de M. MALET

NOTAIRE A CAHORS

## VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le lundi 17 mars 1919

A deux heures de relevée et jours suivants s'il y a lieu

### DE MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

COMPRENANT :

5 lits en fer avec matelas, sommiers, traversins, oreillers, laines d'oreillers, draps, couvrepieds, — 3 tables, tables de toilette, lampes, chaises, seaux, brocs, lessiveuse, réchaud à gaz et autres objets.

La vente aura lieu rue Emile Zola, dans une remise dépendant de la maison Lacassagne en face l'ancien Evêché, où l'on pourra visiter le samedi 15 mars de 2 heures à 5 heures.

Provenant de la Banque Périer de Paris

Au comptant, frais 10 pour cent, sauf pour les objets de luxe.

Produit de la Foire de Bordeaux  
Fabricants Industriels Commerçants  
ACHETEURS  
VENEZ tous à la FOIRE de Bordeaux  
Bureau gratuit de Renseignements  
BORDEAUX  
HOTEL-DE-VILLE  
SERA OUVERTE  
Du 25 Mars au 15 Juin 1919

FRUITS et PRIMEURS, Confitures et PULPES. Agents et dépositaires sérieux acceptés. — R. GROS et Cie, à Châteauneuf (B.-d.-R.).

FARINE lin. Postal 10 kgs 22 fr. C. Rembl. Représentants demandés. Etablissements MICHEL et Cie à Ste-Marthe, Marseille.

## A nos Lecteurs

En recommandant la Poudre Louis Legras à nos lecteurs atteints d'asthme, de catarrhe, de suites de bronchites, nous leur évitons bien des souffrances. Cette merveilleuse Poudre, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément l'asthme, l'oppression, l'essoufflement, la toux des vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

## A VENDRE

Fonds de Charbonnerie avec forge (en face le Pont-Neuf, Cahors). S'adresser à M. Carles, receveur ruraliste.

## A l'Arc-en-Ciel

### TEINTURES ET NETTOYAGES

CAHORS

M. Marcel MILHET étant démobilisé, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il continue son métier.

Étant seul professionnel dans la ville de Cahors, il est à même de satisfaire sa clientèle dans le plus bref délai, et aux prix les plus modérés, la maison faisant tout son travail sur place, et n'expédiant rien au dehors.

### MESDAMES,

DES HUILES, SAVONS et CAFÉS PRESQUE AUX PRIX D'AUJOURD'HUI

Huile d'Olive Supérieure... 56 fr. 10  
Huile de Table douce... 54 fr.  
Huile Comestible blanche... 50 fr.  
Caisse postal 10 k.  
Savon blanc 72 % huile... 36 fr.  
— 60 — 34 fr.  
— 40 — 25 fr.  
Savon blanc mixte... 20 fr.  
Copeaux Savons pour lessives, le sac 10 kil. 19 fr.

Café vert Supérieur... Postal 2k. 1/2 net 16 fr. 50  
Café torréfié... 20 fr. 25

Envoi franco contre remboursement. Prix spéciaux par grandes quantités. Adresser commandes Sociétés Provisions Economiques, SALON (B.-d.-R.).

## Boucherie Chevaline

Emile BORT

Rue du Château-au-Roi, n° 30

M. Emile Bort étant démobilisé, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il continuera, comme par le passé, la fourniture du jus de viande et viande de premier choix.

M. Bort achète toutes bêtes bonnes à la boucherie.

## ON DEMANDE

Pour l'appareillage électrique, 4, Avenue de la Gare, Cahors, des tourneurs, outilleurs et des ajusteurs de précision. Se présenter avec références.

## Automobiles André Citroën

Agence régionale

GARAGE ET ATELIER DE RÉPARATION

## J.-B. NOUYRIT & C<sup>ie</sup>

Bureau commercial :

11, Boulevard Gambetta CAHORS

## Électricité

Installation pour éclairage

Force motrice

Sonnerie électrique

Réparation de moteurs

et de transformateurs sur place.

Fournitures d'appareillages électriques

## A. BAUDIN

Electricien diplômé

Anciennement chef d'atelier du service électrique d'armée

6, rue de la Mairie, Cahors.

Escompte et Recouvrement

## Louis BARTHÈS

anciennement Banque BRUEL

3, Allées Fénélon.

Etablissement des Titres Russes et Roumains.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

CONSTIPÉS !  
si vous avez  
TOUT ESSAYÉ SANS RÉSULTAT  
ESSAYEZ ENCORE  
LES  
**PILULES DUPUIS**  
Laxatives, Antiglaires, Antibilieuses, Dépuratives.  
ELLES RÉUSSISSENT LA OU TOUT A ÉCHOUÉ  
Elles ne donnent jamais de coliques parce qu'elles n'irritent pas l'intestin et produisent toujours de l'effet.  
UNE ou DEUX  
**PILULES DUPUIS**  
prises au repas du soir procurent toujours le lendemain un résultat satisfaisant.  
SE MÉFIER DES INNUMÉRABLES CONTREFAÇONS ET IMITATIONS  
Il faut exiger dans toutes les Pharmacies  
**LES VRAIES PILULES DUPUIS**  
Les Exiger en Boîtes de 2 fr. (impôt compris)  
portant une étiquette rouge (marque déposée) sur le couvercle et les mots "Dupuis Lille"  
Impression en noir sur chaque pilule de couleur rouge.

Etudes de M. LAPARRA  
NOTAIRE A CARDAILLAC  
et de  
M. Georges FONTANGES  
DOCTEUR EN DROIT  
AVOUÉ AFIGEAC

## Vente sur licitation

Adjudication fixée au dimanche 6 avril 1919 à 2 heures du soir par devant M. Laparra, notaire à Cardaillac, en la mairie du Bouysson.

En exécution d'un jugement rendu en chambre du Conseil par le

tribunal civil de Figeac le 31 janvier 1919, il sera procédé le dimanche 6 avril 1919, à deux heures du soir, en la mairie du Bouysson et par devant M. Laparra, notaire à Cardaillac, commis à cet effet,

à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant des successions de M. Antoine Serres, cultivateur, et de Mme Anaïs Moncany, sa femme, quand vivaient demeurant au Bouysson.

Cette vente est poursuivie à la requête de : 1<sup>o</sup> Mlle Rosa Serres sans profession agissant tant en son nom personnel que comme tutrice dative de son neveu Jean Malières, issu du mariage d'Antoine Serres et d'Eugène Malières, tous deux décédés, demeurant avec

ledit mineur au Bouysson ; 2<sup>o</sup> M. Lucien Chartrou, propriétaire, maire du Bouysson, y demeurant, agissant comme subrogé-tuteur du mineur Jean Malières en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre sa tutrice et lui ; 3<sup>o</sup> La dame Pascaline Berthault, veuve de M. Henri Serres, agissant comme tutrice légale de sa fille mineure Paulette-Suzanne Serres, issue de son mariage avec ledit M. Henri Serres, ayant tous M. Fontanges pour avoué.

### LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

1<sup>er</sup> lot. — Un immeuble en nature de terre et pré situé aux lieux dits le Bournaï, les Pradelles et la Grassette sur la commune du Bouysson paraissant être désignés au plan cadastral de la dite Com-

mune sous les n<sup>os</sup> 27, 67 p, 67 p, 73, 74 p, 74 p, 74 bis, 75 et 153 p de la section B pour une contenance totale d'environ un hectare soixante-un ares soixante-quinze centiares. Confrontant à Nadal, Marty, Chartrou, Delpech, chemin vicinal et Vermande, sur la mise à prix de quatre cents francs ..... 400 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Une châtaigneraie au lieu dit La Nougayrède sur la commune du Bouysson paraissant être désignée au plan de ladite commune sous le n<sup>o</sup> 13 de la section B pour une contenance de quatre-vingt-six ares. Confrontant à Las-cout, Vermande, Gibrat et chemin public, sur la mise à prix de cinquante fr. .... 50 fr.

3<sup>e</sup> lot. — Un immeuble en nature de maison, jardin, terre et pré sis

à Ardenne sur la commune du Bouysson paraissant être désigné au plan de la dite commune sous les n<sup>os</sup> 160, 161, 162 p, 162 p, 163 de la section B, pour une contenance totale d'environ un hectare quatre ares soixante centiares, confrontant à Guilhem, Lamanliève, veuve Maget et chemin public, mise à prix cinq cents francs ..... 500 fr.

4<sup>e</sup> lot. — Une friche sur la commune d'Isses au lieu dit Rebou-bique paraissant être désignée au plan de ladite commune sous le n<sup>o</sup> 24 p de la section B pour une contenance de soixante-six ares soixante centiares, confrontant à Jammes, Rougier et chemin public, mise à prix cinquante francs ..... 50 fr.

5<sup>e</sup> lot. — Un immeuble en natu-

re de broussier situé au lieu dit Broche sur la commune du Bour paraissant être désigné au plan de la dite commune sous les n<sup>os</sup> 939-940 de la section B, pour une contenance totale d'environ soixante-dix-neuf ares quatre-vingt-dix centiares, confrontant à Cagard, Murat, Canet et Delverin sur la mise à prix de cinquante francs ..... 50 fr.

### CLAUDE DE RÉUNION

Après leur adjudication partielle, les lots ci-dessus seront exposés aux enchères en bloc sur clause de réunion sur la mise à prix formée du montant de l'adjudication des lots adjugés, et de la mise à prix de ceux non adjugés ; si cette nouvelle mise à prix est couverte, les adjudications partielles

seront nulles et non avenues, dans le cas contraire elles seront définitives.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente a été dressé par M. Laparra, notaire commis et déposé en son étude où chacun peut en prendre connaissance. Les frais de poursuite de vente seront payés en diminution du prix de l'adjudication. Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

FONTANGES, avoué.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 9

## LE PETIT JACQUES

PAR  
JULES CLARETIE  
De l'Académie Française

### PREMIÈRE PARTIE

#### III

#### M. MORTAL

Cavalier superbe il caracolait aux Catalans ; il aimait à se lancer, dans une barque, en pleine mer. Ses poumons respiraient à l'aise dans cette atmosphère saine, chargée d'iode.

La mère de Daniel était Italienne. Il avait peut-être dans ses veines quelque chose du sang des condottieri d'autrefois. Son adresse au maniement de l'épée était prodigieuse. De bonne heure épris d'un culte seul, celui de la force, il avait tenu à s'assurer, comme il disait, tous les atouts dans cette partie de cartes et de hasard qu'il s'appelle la vie. Cette existence affolée qu'il menait le jetait, d'année en année, en plus d'une aventure. Il en sortait victorieusement : il couchait trois adversaires, assez grièvement blessés, sur le carreau ; et comme on lui disait au cer-

cle : « Votre épée pique, Mortal, mais elle ne tue pas, » — tranquillement tuait son homme à la première occasion qui s'offrait.

Daniel Moral devenait ainsi le héros de cette partie de la jeunesse que l'on rencontre faisant insolentement tapage, et qui se reconstruit surtout à cette époque, dans les villes de province. Il avait des bonnes fortunes éclatantes, des succès fous qu'il payait assez cher, puisqu'il marchait à la ruine et, s'il eût été taillé dans une carrière moins dure, à la mort. La dévotion l'attendait, au surplus, au bout de ses excès. Il venait d'apprendre, par son homme d'affaires, qu'il était totalement ruiné, lorsqu'il reçut, en rentrant chez lui, un coup de stylet d'un Italien, un pauvre diable de vendeur de cocons de soie de Parme, dont il avait trahi la fille.

Mortal crut bien, comme on dit, rester sous le coup. La convalescence fut longue. Le blessé avait des rages sourdes, des révoltes contre le sort.

— Tonnerre ! Si je me meus bêtement, à mon âge, il y a de quoi me faire siffler comme un cabotin !

De l'Italien qui avait pu le tuer, il ne s'inquiétait guère. Le pauvre homme avait fui avec sa fille. Pendant qu'il était demeuré couché, contraint malgré lui à la réflexion, Mortal avait pris en pitié le pays dans lequel il vivait, l'époque où il se trouvait, comme étouffants. Son ambition le poussait tout natu-

rellement vers les affaires publiques, non par dévouement à la patrie, fi donc ! mais parce que, pour certains êtres, le meilleur moyen de mener ses affaires à bien est de sembler s'occuper des affaires du pays. Avec les relations qu'il avait, et cette foule de clients, débiteurs ou créanciers que donne (étrange capital !) une fortune dépensée, Daniel pouvait à coup sûr entrer droit, sans faire antichambre, dans la diplomatie, la politique, l'administration ; mais tout lui paraissait bourgeois, mesquin, étouffant sous cette monarchie de Louis-Philippe ; il n'avait rien, avec ses ambitions, à espérer d'un tel régime. Restait l'opposition. Beaucoup de gens qu'avait couverts Mortal étaient républicains. Une telle route si énergique n'eût pas été à dédaigner pour le parti d'action. Mais cet homme éprouva bien vite une répugnance à combattre avec ceux qu'il appelait des rêveurs, des remâcheurs d'idées, et il alla au loin, chercher un théâtre plus vaste, un tremplin plus sûr. Il secoua, en quelque sorte, la poussière de ses bottes vernies sur le vieux monde et s'abandonna, corps et âme, au nouveau, partant pour l'Amérique, cherchant fortune, et, durant huit ans, à travers des choes et des coups de sort qui eussent brisé tout autre, il durcit encore sa nature âpre, violente, implacable sous un air charmant.

On perd souvent sa trace dans cette partie de son existence, et ici

la biographie se tait. La légende alors s'en mêle. Elle montre ce Daniel chanteur à Philadelphie, maître d'armes à New-York, chef de bandes dans le Rio Grande, misérable ici, grand seigneur là, tour à tour battu ou triomphant, mineur en Californie trafiquant de poudre d'or, directeur d'un journal imprimé en français, en anglais et en allemand, à Boston ; toujours gai, toujours séduisant, promenant à travers ce formidable mouvement américain plein d'une foi politique quasi religieuse son scepticisme de Gaulois gangrené, son ironie d'enfant du dix-neuvième siècle (ce bâtarde du dix-huitième) et, qu'il traînait le soubre-perré du héros ou roulait le carrosse du tripoteur de bank-notes, s'imposant toujours à la force du poignet à ce peuple que rien n'étonne et qui marche, chauffé à toute vapeur.

Daniel Moral était, au surplus, assez las de cette vie à trente-six atmosphères. Il lui prenait des envies, lorsqu'il avait dévoré son dernier dollar, de se brûler la cervelle pour n'être point contraint d'en gagner d'autres. Il avait fait et défilé, en huit ans, bâti et mangé dix fortunes, — presque honnêtement. La onzième lui coûtait à reconstruire. Il allait, pris de fatigue, épouser une petite Mexicaine fort riche et passablement jolie, s'établir définitivement là-bas et y faire de l'agriculture, lorsque la nouvelle lui parvint de la Révolution de 1848. Toute son ambition se ré-

veilla d'un seul coup.

En France, il se lança, avec fougue, dans le mouvement nouveau. Il fut ce qu'on voulut : ce qu'il demandait, c'était un échelon. Peu lui importait de servir un état de choses qu'il regardait comme temporaire, et qu'il était bien décidé à trahir. Il endossa les opinions extrêmes comme un muscadin eût revêtu une carmagnole, pour faire du genre. Puis, après avoir été, en souriant, babouiste, il se tourna habilement du côté de l'ordre, car la manne lui semblait tomber par là.

Cet homme était d'autant plus dangereux qu'il cachait tous ses espoirs, sa soif d'argent, sous une élégance qui attirait et sous un esprit qui enchaînait. Il était à la fois taillé pour combattre en aventurier, et accompli comme un gentleman pour conduire autour d'une table de conférence la discussion la plus déliée. Force musculaire et force cérébrale. Et une ardeur de jouissances, une voracité de plaisir. Il semblait tout créé pour cette période de spéculation féroce, de fièvre d'or et de jeux de Bourse qui allait s'ouvrir.

En attendant, il suivait le spectacle en amateur, s'égarant de toutes les calomnies dont on couvrait les vaincus. Il avait de ses amis au pouvoir, et de temps à autre leur disait : *bravo !* Il se trouvait dans le Midi, partant ou revenant de Nice, chez un de ses anciens compagnons de jeunesse, sorte de boucanier de son es-

pece, lorsque la nouvelle du coup